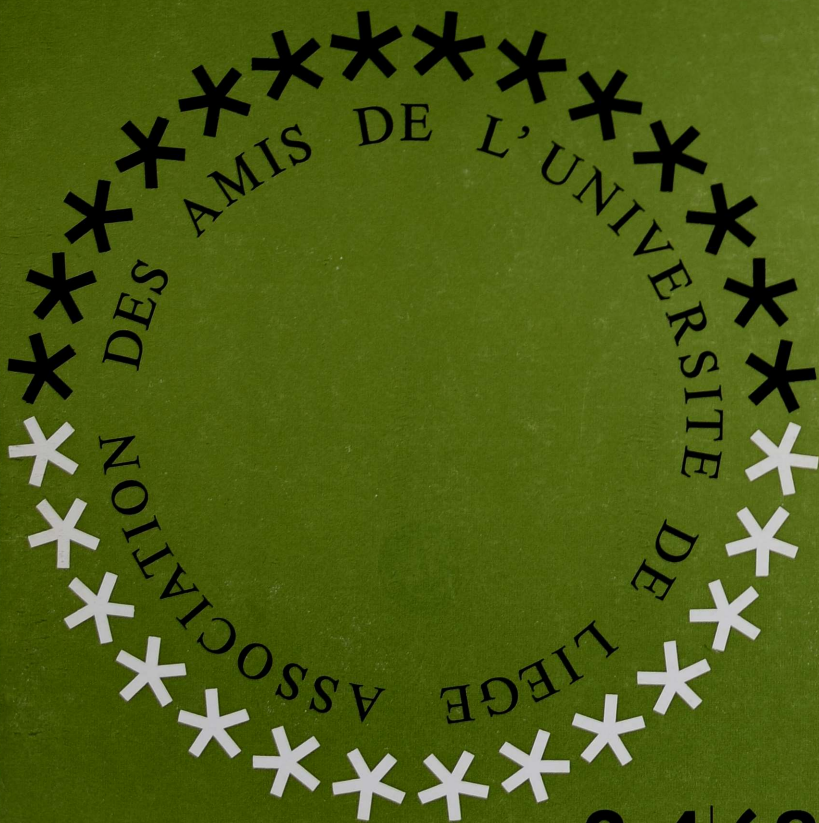


P 1196 B
Revue Universitaire
de Liège



Bulletin trimestriel
40^e année, numéro 2-4/1968

2-4|68

Association des Amis de l'Université de Liège

a. s. b. l.

objectifs

Servir l'Université,
tout particulièrement dans sa mission humaine et sociale vis-à-vis du public,
de ses étudiants — présents et futurs — et de ses diplômés
Servir ses membres,
notamment par des publications et autres activités d'information

ont présidé l'association depuis sa fondation

† Emile Digneffe (1929-1937)

† Jules Duesberg (1937-1947)

† Albert Dewandre (1947-1961)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. A. LEROUX, Ingénieur A.I.Lg., Administrateur de sociétés.

Vice-Présidents : MM. M. DUBUISSON, Recteur de l'Université de Liège, et J. REY, Président de la Commission exécutive des Communautés européennes.

Secrétaires : MM. R. CLEMENS et J. STASSART, Professeurs à l'Université.

Trésorier : M. A. FETTWEIS, Professeur à l'Université.

Membres : MM. M. ALBERT, Premier Président de la Cour d'Appel de Liège; L. CAMU, Président de la Banque de Bruxelles; P. CLERDENT, Gouverneur de la Province de Liège; J. CONSTANT, Procureur Général à la Cour d'Appel de Liège, Professeur à la Faculté de Droit; L. DABIN, Professeur à la Faculté de Droit; Th. DARRAS, Docteur en médecine, Past-Président de l'Association des Anciens de l'U.Lg. à Kinshasa; J. DELCHEVALERIE, Directeur Général à l'Université de Liège; E. DELEIXHE, Docteur en médecine; G. DELEIXHE, Sous-Directeur adjoint à la Banque de Bruxelles, Fondateur-Responsable de la Section Bruxelloise de l'Association des Amis de l'U.Lg.; G. DELRÉE, Docteur en médecine, Président de l'A.M.Lg.; J. DEMBOUR, Professeur à la Faculté de Droit, Secrétaire du Conseil d'administration de l'Université; R. DEPREZ, Ingénieur A.I.Lg., Secrétaire Général de l'A.I.Lg.; A. DE SCOVILLE, Professeur à l'Université de Lubumbashi, Président de l'Association des Anciens de l'U.Lg. à Lubumbashi; N. DESSARD, Ingénieur A.I.Lg.; Ch. DONNAY, Ingénieur à l'usine d'Athus de la S. A. Cockerill-Ougrée-Providence, Président de la Section du Sud-Luxembourg de l'Association des Amis de l'U.Lg.; W. ESSER, Professeur à la Faculté de Médecine; L. G. FRAIGNEUX, Directeur des ventes honoraire de la S. A. Usines à Tubes de la Meuse, Président de l'A.L.D.Lg.; F. GRAINDORGE, Administrateur-Délégué de la S. A. Établissements F. Graindorge; G. GUEBEN, Professeur émérite à la Faculté des Sciences; P. HARSIN, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; P. LALOUX, Professeur honoraire à la Faculté de Droit, Président du Conseil d'administration de la Société royale Asturienne des Mines; R. LALOUX, Administrateur-Directeur Général de la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre; E. MASQUELIER, Ingénieur A.I.Lg., Régent honoraire de la Banque Nationale de Belgique; Ch. MASSONNET, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées; E. MERSCH, Directeur du siège de Liège de la Banque de Bruxelles; J. NAGELMACKERS, Banquier à Liège; J. NYST, Vice-Président de la Société des Transports Intercommunaux de la Région Liégeoise, Trésorier de l'A.I.Lg.; A. RINGLET, Docteur en médecine, Président de l'Association Namuroise des Anciens de l'U.Lg.; J. ROSKAM, Professeur émérite à la Faculté de Médecine; A. SAMBON, Docteur en médecine, Président de la Section Mons-Borinage de l'Association des Amis de l'U.Lg.; H. SARLET, Directeur du Laboratoire de contrôle et de recherches à la S. A. Carideng, Président de l'Association des Chimistes A.C.Lg.; A. SEVERYS, Professeur émérite à la Faculté de Philosophie et Lettres; C. STAINIER, Professeur à la Faculté de Médecine, Président du Cercle scientifique des Anciens élèves de l'Institut de Pharmacie Gilkinet; G. STIENNON, Directeur-Adjoint au Centre d'Études Nucléaires de Mol, Président de la Section de la Campine de l'Association des Amis de l'U.Lg.; M^{me} J. WATHELET-WILLEM, Chef de Travaux à la Faculté de Philosophie et Lettres, Présidente de l'Association des Romanistes A.R.U.Lg.; A. WILEUR, Secrétaire Général de la S. A. Le Grand-Bazar de la Place Saint-Lambert; L. WINAND, Doyen de la Faculté des Sciences; le Président de l'Union Générale des Étudiants.

Commissaires : MM. P. FRAIPONT, Professeur émérite à l'Université, et P. MARTIN, Président émérite du Tribunal de Première Instance de Liège.

SECRETARIAT PERMANENT

Secrétaire Général : M. J.-M. TEHEUX, Docteur en droit.

Secrétaire d'administration : M^{me} H. FUNCKEN-SCHYNYS, Docteur en droit.

Secrétaire adjointe : M^{me} P. HUSKIN-HANSOUL, Assistante sociale.



Si vous êtes prêt à payer
des millions,
l'assurance tous risques chantier
ne vous concerne pas.

Les A.G. mettent à votre disposition une nouvelle police qui remplace avantageusement plusieurs formules de polices d'assurances dont dépendait la sécurité des chantiers de construction.

Cette nouvelle police, plus souple et plus facile, peut couvrir tous les travaux de génie civil et tous les travaux de montage (charpentes, ponts, machines...)

Téléphonez aujourd'hui même à votre courtier ou agent d'assurance. Cet expert est là pour vous aider amicalement...et gratuitement.

A.G.

COMPAGNIES BELGES D'ASSURANCES GENERALES, 53, BOULEVARD EMILE JACQMAIN, BRUXELLES 1



BANQUE DE BRUXELLES

une atmosphère familiale vous attend chez nous...

Venez à la BANQUE DE BRUXELLES... vous verrez... Tous ses employés sont des gens comme vous... Quelle que soit votre situation, ils vous accueilleront avec le sourire... ils se feront un plaisir de vous expliquer les choses simplement, de vous conseiller, de vous aider...

Les employés de la BANQUE DE BRUXELLES sont toujours prêts à comprendre vos soucis, toujours désireux de résoudre discrètement et rapidement tous vos problèmes.

C'est pour cela qu'il y a chaque jour davantage de familles belges qui choisissent la BANQUE DE BRUXELLES, "la banque de la famille belge", la banque qui vous fait bénéficier, dans les meilleures conditions, de tous les services d'une grande banque moderne.

Revue Universitaire de Liège



40^e année, numéro 2-4/1968

Bulletin trimestriel
de l'Association des Amis
de l'Université de Liège

(Association générale des anciens étudiants de Liège)
A.S.B.L. placée sous la présidence d'honneur de Sa Majesté le Roi
Périodique publié avec l'appui du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture

Secrétariat général

2, rue Charles Magnette (2^e étage), Liège
Téléphone : 04/23.98.20
C.C.P. : 1507.13

L'Association des Amis de l'Université est heureuse de présenter à ses membres et à tous les lecteurs de la Revue Universitaire de Liège ses meilleurs souhaits pour l'année 1969.

Elle forme des vœux de plein succès pour leurs activités et espère que l'année nouvelle verra de très nombreux anciens étudiants et sympathisants rallier les rangs de tous ceux qui lui apportent déjà leur fidèle soutien.

Nous nous réjouissons vivement que l'appel lancé par notre Président dans son dernier éditorial ait été entendu.

Nos lecteurs trouveront, dans le présent numéro de la Revue, une étude de M. le Directeur Général Jean Delchevalerie sur le problème de la collation des grades académiques, ainsi que l'exposé des vues de M. Guy Quaden, Assistant à la Faculté de Droit, sur la position actuelle des Universités.

Un autre de nos membres, M. Jean-Marie Paisse, Licencié en philosophie et lettres et diplômé de la Sorbonne nous fait également l'honneur de nous apporter sa collaboration en nous confiant un texte consacré à l'éducation humaniste.

Nous sommes certains que les Amis de l'Université trouveront un vif intérêt à la lecture de ces articles et nous prions leurs auteurs de bien vouloir trouver ici l'expression de notre vive gratitude pour le précieux concours qu'ils apportent ainsi à notre Association.

Sommaire

- Quelques réflexions sur le système belge de collation des grades académiques, par M. Jean Delchevalerie, Directeur Général à l'Université 7
- De l'éducation humaniste, par M. Jean-Marie Paisse, Licencié en philosophie et lettres (U.Lg.), D.E.S. de philosophie (Sorbonne) 21
- L'Université entre l'industrialisation et la contestation, par M. Guy Quaden, Assistant à la Faculté de Droit 31
- *Au fil des jours...*
 - Séance d'hommage au Professeur Paul Fourmarier 43
 - L'Assemblée générale de 1968 43
 - Générosité 46

Prix Francqui 1968	46
Manifestation en l'honneur de M ^{me} J. Gobeaux-Thonet	47
L'Université de Liège et les ordinateurs	47
Inauguration de la ligne d'autobus Liège-Sart Tilman	48
Le millénaire de l'Abbaye Saint-Laurent à Liège	48
Réunion du Conseil d'administration	49
Dixième anniversaire du Palais des Congrès de Liège	49
Le Président Paul Martin est admis à l'éméritat	50
Nous avons lu pour vous	50
• <i>Nouvelles des Associations</i>	
Association Namuroise des Anciens	53
Association des Médecins A.M.Lg.	53
Cercle scientifique des Anciens Elèves de l'Institut de Pharmacie	54
Section Bruxelloise des Amis de l'Université	55
Chez les Physiiciens	56
Association des Chimistes A.C.Lg.	56
• <i>Etudes et Carrières universitaires</i>	
Population estudiantine de l'U.Lg. en 1967-68	59
Les examens de 1 ^{re} candidature en 1967	59
Prêts gratuits pour jeunes diplômés	59
Rapport statistique 1968 de la Fondation universitaire	60
Pour une meilleure information des jeunes	61
En parcourant le programme des cours	62
• Répertoire des annonces	66
• Nouveaux membres de l'Association	69
• In Memoriam	70

APPEL AUX AMIS DE L'UNIVERSITE DE LIEGE

Les cotisations de l'exercice 1969 sont mises en recouvrement depuis le 1^{er} janvier.

Les Amis de l'Université de Liège qui ne l'auraient pas encore fait sont invités à verser sans retard leur participation au C.C.P. 1507 13 de l'Association, rue Ch. Magnette, 2, à Liège.

MONTANT DE LA COTISATION 1969 : INCHANGE.

- Diplômés U.Lg. de 1964 ou années postérieures et étudiants membre effectif : 100 F au moins — ménage : 120 F au moins.
- Diplômés U.Lg. avant 1964 et autres personnes (universitaires ou non) membre effectif : 150 F au moins — ménage : 175 F au moins.
- Membres cités chaque année dans la Revue U.Lg. : 500 F au moins.
- Membres protecteurs : 1000 F au moins.

L'Association, qui réunit actuellement plus de 6500 adhérents, compte sur votre soutien et vous en remercie vivement d'avance.

N.B. — La cotisation 1969 est facultative pour les nouveaux membres inscrits entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 1968. Par suite de l'accord de double appartenance conclu entre leurs Associations, les personnes qui sont à la fois membres de l'Association des Amis de l'Université et de l'Association des Docteurs en droit, sont invitées à verser une cotisation unique, couvrant les deux affiliations, par l'intermédiaire et à l'appel de l'A. D. Lg.

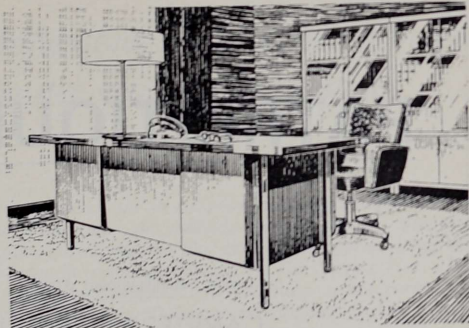
Les droits de reproduction, traduction et adaptation des textes et illustrations sont réservés.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Réalisation de cette Revue tirée à 7.500 exemplaires :

Hélène Funcken, Paulette Huskin, Joseph Stassart et Jean-Marie Teheux.

BUREAUX - TABLES - CLASSEURS
 FICHIERS - ARMOIRES - BIBLIOTHEQUES
 RAYONNAGES METALLIQUES - SIEGES



ACIOR — PLUS DE 400 BUREAUX DIFFERENTS
 — PLUS DE 500 SIEGES DIFFERENTS

ACIOR présente la gamme la plus étendue du marché et permet de doter chaque cadre, chaque employé, d'un mobilier spécialement conçu pour lui faire gagner du temps.

S. A. DESOER

Bruxelles 3 - Antwerpen - Liège - Gent - Charleroi - Kortrijk - Verviers - Hasselt - Luxembourg
 TROOZ (LIEGE) Téléphone : 04-71.63.21 (6 lignes)



**Emblème de la Qualité
 Symbole de la Sécurité**

**TOUT LE MATERIEL
 DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :**

Extincteurs portatifs et mobiles
 Véhicules anti-incendie
 Installations automatiques
 de détection et d'extinction

ANSUL INTERNATIONAL S.A.

151, rue de Stalle - BRUXELLES 18

Tél. : 02/76.51.00

Banque de Paris et des Pays-Bas Belgique

SOCIETE ANONYME
 Siège social : 31, rue des Colonies - BRUXELLES
 SUCCURSALES :

ANVERS
 Hôtel Osterrleth

COURTRAI
 2, August Reynaertstraat

LIEGE
 17, boulevard d'Avroy

CHARLEROI
 11, boulevard Tirou

GAND
 7, Kouter

TURNHOUT
 15, Markt

et 30 agences dans toute la Belgique

FILIATIONS INTERNATIONALES :

Paris - Amsterdam - Rotterdam - Casablanca - Genève - Londres - New York
 Luxembourg

BANQUES AFFILIEES DANS LE MONDE ENTIER

PATRIOTIQUE S. A.

finance l'établissement d'une

CARRIERE LIBERALE

telle que MEDECIN, PHARMACIEN... et l'assure
par son assurance du

REVENU GARANTI

l'assurance CARRIERE par excellence



Demandez notre plan carrière à votre courtier ou agent, ou à :

PATRIOTIQUE s. a.

ANVERS : 1, Avenue de France.

Tél. : 03/33.98.95

BRUXELLES (succursale) : 57b, Avenue d'Auderghem.

Tél. : 02/35.60.07

Inspection pour LIEGE : 17, Quai Marcellis.

Tél. : 04/42.46.41

Quelques réflexions sur le système belge de collation des grades académiques

AVANT-PROPOS

Il y a beau temps que la loi sur la collation des grades académiques fait problème. Au fil du temps, des aménagements y ont été apportés, timides et empiriques, qui accroissent plus qu'ils ne corrigent l'anarchie de notre système belge de collation des grades. Ce système n'est plus connu ni compris, dans ses origines, son évolution et ses caractères actuels, que de quelques initiés. Dans les milieux universitaires eux-mêmes, relativement peu nombreux sont ceux qui en perçoivent plus que les apparences extérieures ; rares sont ceux qui en mesurent les conséquences multiples sur le fonctionnement de l'appareil universitaire et l'influence jusque sur la conception même du rôle de l'Université comme sur la nature de son enseignement ; plus rares encore sont ceux qui osent imaginer qu'on puisse abandonner les habitudes mentales ancrées depuis des décennies et bâtir un régime nouveau qui réponde aux aspirations modernes sans compromettre les intérêts de l'Etat.

Or, les incohérences du système actuel sont de plus en plus nombreuses et évidentes ; des grades scientifiques sont identiques aux grades légaux mais sans conférer aucun droit à leur porteur ; des grades scientifiques conduisent normalement à des professions privées et sont admis pour l'accession à des situations publiques ; des grades légaux, en revanche, ne conduisent par eux-mêmes à aucune profession ou conduisent presque uniquement à des professions privées et de manière purement accidentelle à une profession publique.

Ce système n'est pas seulement anarchique, il est aussi paralysant. Il empêche, sinon avec un grand retard, de maintenir en parallèle l'enseignement et le progrès des sciences ; la rigidité de ses structures stérilise dès le départ beaucoup de possibilités de réforme, notamment plusieurs de celles qui formeraient l'aspect positif de la contestation actuelle : rénovation de certaines méthodes d'enseignement, organisation nouvelle des examens, liaison interdisciplinaire, etc...

Ces questions préoccupent, depuis longtemps déjà, l'Université de Liège. C'est pourquoi, suite à de nombreux échanges d'idées, nous avons demandé à Monsieur DELCHEVALERIE, Directeur général, de rédiger sur ce sujet, un rapport ; ainsi a vu le jour cette remarquable note de synthèse qui reflète parfaitement nos propres vues, note dont nous le remercions et le félicitons. Il nous a paru qu'elle méritait d'être largement diffusée ; en effet, avant toute chose, une information large doit être donnée sur les origines, l'évolution et la nature actuelle de notre régime de collation des grades, qui attire l'attention sur les obstacles qu'oppose ce régime aux aspirations actuelles les plus légitimes. Il s'agit donc essentiellement d'un document de réflexion destiné, en une première approche, à susciter une prise de conscience du problème et de ses dimensions.

Le reproche serait injuste qui regretterait l'absence de propositions concrètes, juridiquement élaborées, offrant l'esquisse d'un régime renoué. D'abord, en effet, les options essentielles doivent être prises avant que puisse être abordée la construction technique d'une solution nouvelle; ensuite, c'est aux autorités compétentes, commission des grades académiques et Ministre de l'Education nationale notamment, que doivent être destinés en priorité les documents contenant les propositions structurées, constituant la suite logique de la présente étude.

Marcel DUBUISSON,
Recteur de l'Université
de Liège.

Claude RENARD,
Vice-Président du
Conseil d'Administration
de l'Université de Liège.

Introduction

« Réformer les études universitaires », c'est un propos qui est sur toutes les lèvres; c'est le sujet de nombreuses études menées tant dans les cercles politiques, économiques et sociaux que parmi les professeurs, les assistants et les étudiants.

Le sens des préoccupations de chacun en ce domaine est cependant fort différent: certains s'attachent aux aménagements concrets à apporter à des programmes d'études, à des méthodes d'enseignement ou à un régime d'examen; d'autres, préoccupés davantage des conditions sociales dans lesquelles se déroule aujourd'hui la vie universitaire, ont plutôt tendance à mettre en cause l'institution universitaire elle-même ou, en tout cas, certaines de ses structures.

On pressent plus rarement que le système institutionnel même dans lequel les universités exercent leur mission d'enseignement est également à considérer.

C'est cette dernière optique que nous voudrions adopter. Il nous paraît, en effet, qu'à réfléchir attentivement sur l'état actuel de l'organisation universitaire belge, on est conduit à cette constatation: les universités ne disposent pas toujours des pouvoirs et des moyens de réaliser *par elles-mêmes* les réformes d'études qui sont largement souhaitées. Un ensemble d'institutions légales et réglementaires, — qui ont elles-mêmes engendré certains usages, certaines traditions, certaines manières de penser, — s'imposent à elles, pèsent sur leurs décisions et limitent leur capacité d'adaptation.

Convient-il d'élaborer un nouveau système de collation des grades académiques qui, en rendant les universités plus responsables de leurs études, les incitent à un dynamisme nouveau? Avant d'en décider, il est utile de procéder à une analyse critique du régime dans lequel nous vivons afin de percevoir avec précision les raisons essentielles pour lesquelles il y aurait lieu d'en changer.

Le présent document a pour seul objet d'amorcer une telle réflexion critique. Il ne contient aucune proposition précise de réforme.

On limitera d'ailleurs cette analyse critique aux seuls aspects institutionnels généraux, nationaux, du problème de la collation des grades académiques.

Nous excluons ainsi les problèmes de l'organisation interne des universités en matière d'enseignement. Ceux-ci sont cependant aussi concernés et, dans certains cas, — ceux des établissements de l'Etat, — nécessiteraient sans doute également, pour être résolus, des adaptations législatives. Mais ce n'est pas notre propos de les aborder ici.

I. - Brève description du système belge de collation des grades académiques

Le système né des lois belges en matière de collation des grades académiques est dominé par une conception politique de base que l'on pourrait ainsi formuler : la loi se doit de protéger certaines fonctions publiques ou d'utilité publique ; pour ce faire, elle en réserve l'accès aux porteurs de certains grades académiques ; afin d'assurer la valeur de ces grades, elle en réglemente les conditions de collation. Ainsi, les grades académiques sont-ils, en quelque sorte, chargés d'un effet juridique beaucoup plus important que la simple reconnaissance d'un niveau de formation académique, puisque, conférés dans les conditions légales, ils ont des « effets civils », c'est-à-dire qu'ils sont liés à l'octroi de droits professionnels.

Telle est, exprimée schématiquement, l'idée de base de notre législation. Pour bien comprendre le régime dans lequel nous vivons actuellement, — tel qu'il s'est constitué au fil de l'histoire (1), — il convient cependant de voir les choses de plus près.

1° Le souci de protection que la loi a porté à certaines professions se limitait à l'origine à l'art de guérir, au barreau et à la magistrature. Ainsi limitée dans son objet, la technique législative employée présentait un avantage, celui d'établir, *sans autre formalité et notamment sans autre vérification de compétence*, un certain automatisme entre l'acquisition du diplôme et l'entrée dans la profession considérée.

Ulérieurement, lorsque l'Etat eut besoin d'universitaires pour ses propres services (en particulier pour son administration et son enseignement secondaire), la même technique législative fut choisie pour protéger l'accès à ces fonctions, à savoir réglementer les études préparatoires aux diplômes en cause. En le faisant, on n'a pas pris garde que le problème de l'accès à ce type de profession se posait dans des conditions fort différentes et pouvait donc être réglé, sans risque d'arbitraire, par d'autres techniques juridiques. On n'a pas pris garde non plus que l'Etat, n'ayant cependant pas le monopole de l'emploi de ces universitaires, réglementait néanmoins la formation scientifique préparatoire à d'autres professions que celles de fonctionnaires (2).

Il est vrai qu'entretiens, une autre raison était apparue d'utiliser la loi pour réglementer les grades. Cette raison était d'ordre psychologique : les grades organisés par la loi bénéficiaient, dans l'opinion publique, du prestige même de la loi et semblaient avoir, de ce seul fait, une valeur supplémentaire à celle des grades organisés par les universités de leur propre initiative.

Cette seconde « justification » de l'intervention de la loi dans le domaine des études a eu des conséquences profondes qu'il nous faudra analyser dans la deuxième partie de cette étude.

2° Ainsi, la loi réglemente les études universitaires dans un souci de protection professionnelle et aussi parce que l'intervention légale paraît

(1) Sur l'histoire de nos institutions en matière de collation des grades, on consultera l'article publié par M. R. VAN SWIETEN : « Faut-il supprimer les grades légaux ? » in *Education*, 1961, n° 69, pp. 29-34.

(2) Ainsi, par exemple, les études d'ingénieur sont réglementées par la loi dans la perspective du recrutement d'ingénieurs pour les administrations publiques, en dépit du fait que la majorité des ingénieurs sont destinés à l'industrie. Ainsi encore, l'organisation des Facultés de Philosophie et Lettres a été presque exclusivement centrée sur la formation des professeurs de langue et d'histoire destinés à l'enseignement secondaire de l'Etat.

être, dans la mentalité publique, une garantie de valeur de ces grades. En quoi consiste cette réglementation ? Quel est son poids sur les universités ?

a) Tout d'abord, la réglementation légale porte sur l'énumération, à la fois précise et exhaustive, des grades eux-mêmes ; ceci implique que les universités ne sont pas libres de créer des types de formation supplémentaires ou différents de ceux qui sont prévus par la loi, sauf à renoncer au bénéfice même de la loi. C'est donc sous forme de grades scientifiques, en marge de la loi, qu'ont été imaginés les cycles d'études les plus modernes, ceux que nécessitaient l'évolution des besoins professionnels et le développement de certaines disciplines.

b) Ensuite, la loi octroie compétence à certaines institutions pour conférer les grades.

A l'origine, et jusqu'en 1876, la loi a réservé cette compétence à des jurys d'Etat. Depuis 1876, cette compétence a été octroyée aux établissements d'enseignement eux-mêmes, étant entendu toutefois que l'« effet civil », — c'est-à-dire le droit d'accéder à certaines professions, — ne serait attaché aux grades que moyennant la formalité d'« entérinement » des diplômes par une commission d'Etat, c'est-à-dire après vérification par celle-ci du respect des conditions légales. Quels établissements d'enseignement ?

Ceux que la loi désigne expressément. Ces établissements sont, sur un pied d'égalité, aussi bien ceux qui sont sous l'obédience de l'Etat que les autres (établissements libres). Cependant les uns, à savoir les universités, ont reçu compétence pour conférer l'ensemble des grades légaux, les autres, les établissements assimilés aux universités, n'étant habilités à délivrer que certains grades déterminés par la loi. Tous ces établissements ne peuvent toutefois délivrer de diplôme qu'à leurs propres élèves.

C'est dans cette dernière perspective qu'ont été maintenus des jurys d'Etat pour conférer les grades académiques ; leur rôle est en fait purement supplétif.

c) La loi originelle sur la collation des grades a pour but essentiel de régler les matières *d'examens* à subir devant les jurys d'Etat : c'est une loi d'« examens ». Elle l'est restée malgré la délégation de compétence qui a été donnée aux universités en 1876.

En dépit du fait qu'il s'agit d'une « loi d'examens », on peut dire qu'elle soumet les universités à des prescriptions qui restreignent singulièrement leurs prérogatives en matière *d'organisation des études*. Ces prescriptions sont justifiées, dans l'esprit de la loi, par la nécessité de faire respecter l'*uniformité* des types et des niveaux de formation que requiert la nécessaire égalité d'accès aux professions. Elles sont relatives :

- aux conditions d'admission à l'université.

C'est le législateur qui fixe d'autorité les certificats d'enseignement secondaire qui sont requis et qui suffisent pour commencer des études universitaires, ainsi d'ailleurs que les examens d'entrée à subir pour accéder à certaines sections d'études ;

- aux matières d'examens conduisant aux différents grades.

Jusqu'en 1964, la notion de « matières » était comprise d'une manière telle qu'elle impliquait pratiquement une juridiction de la loi sur les programmes des cours eux-mêmes. La loi du 8 juin 1964 a apporté une possibilité d'assouplissement en ce domaine, en permettant aux

universités de devenir progressivement plus responsables de ces programmes.

Il reste cependant que, les grades restant dénommés explicitement dans la loi ainsi que la liste des matières obligatoires, les universités n'ont pas les pouvoirs nécessaires pour repenser en profondeur les types mêmes de formation. Par exemple, il existe cinq types de « licence » en Faculté de Philosophie et Lettres et cinq seulement ;

- à la détermination du nombre d'épreuves à subir pour chaque grade, ainsi qu'au nombre minimum d'années d'études à consacrer pour la préparation à ces épreuves. Il n'est donc pas question pour les universités d'imaginer des formules de « gradation » des études ou des rythmes de vérification des connaissances s'écartant des prescriptions légales.

La notion de « sessions d'examens » a été supprimée de manière, a-t-il été dit, à apporter plus de souplesse en ce domaine ; en fait, le maintien des prescriptions en matière de nombre d'épreuves et d'années d'études rend assez platonique ce souhait de souplesse et fort verbale la suppression des « sessions » ;

- à certaines modalités d'organisation des examens (par exemple leur caractère obligatoirement public) ;

- au régime des équivalences internationales de diplômes ;

- et au régime des conditions de dispense de certaines études préalables à certains grades.

C'est à nouveau une commission d'Etat qui, par voie de décision individuelle, juge si un élève qui a commencé des études à l'étranger peut, et à quelles conditions, les poursuivre dans une université belge. Par ailleurs, le passage d'une section d'études à une autre est étroitement réglementé par des arrêtés royaux.

d) Un tel système de réglementation est apparu au législateur lui-même fort rigide. Aussi a-t-il estimé que son intervention ne serait pas requise pour en modifier certains points (par exemple les matières d'examens) et a-t-il conféré ce pouvoir au Roi, agissant sur proposition des Facultés jusqu'en 1964, et, depuis lors, sur proposition d'une commission des recteurs et de leurs experts, présidée par le Ministre de l'Education nationale.

Les modifications qui ont en fait pu être apportées, de 1929 à 1964, sous le couvert de cette mesure d'assouplissement, sont dérisoires. Il est trop tôt encore pour porter un jugement sur la souplesse, l'efficacité et la sagesse du régime de modification intervenu en 1964. Dès à présent, on ne peut cependant s'empêcher de formuler des réserves sur la manière dont il a fonctionné.

3° Tout un réseau de grades académiques est ainsi placé sous un régime de réglementation légale stricte. Mais, parallèlement, s'est progressivement développé dans les universités, sous le couvert du principe constitutionnel de la liberté d'enseignement, un ensemble d'études conduisant à ce que l'on a appelé des « grades scientifiques ». Au point de départ, les universités ont été amenées à conférer à des étudiants étrangers, au titre scientifique, — c'est-à-dire sans « effet professionnel » mais seulement pour reconnaître un niveau de formation, — des grades académiques qui étaient cependant, par ailleurs, organisés par la loi.

Des Belges ont pu également bénéficier de cette « faveur » lorsqu'ils ne satisfaisaient pas exactement aux conditions légales d'accès aux études. De cette pratique est née, parfois même dans les milieux uni-

versitaires, l'idée que les études scientifiques étaient, en quelque sorte, des études « à facilités ».

Cependant, en raison même de la rigidité du système légal qui ne permettait pas d'adapter les études aux progrès des sciences ou aux nécessités professionnelles, les universités ont créé, organisé et conféré, au titre scientifique, des grades académiques non prévus par la loi. Ces grades ne pouvaient évidemment pas comporter les effets professionnels prévus par la loi. Mais, d'une part, ils permettaient de préparer, sans aucune restriction, à des professions privées ou industrielles. D'autre part, l'Etat lui-même a reconnu, en fait et parfois en droit, ce type de diplôme lorsqu'il voulait recruter, pour ses services propres, des universitaires formés dans des disciplines non prévues par la loi.

4° Une dernière constatation : l'ensemble des grades académiques, qu'ils soient légaux ou scientifiques, sont *protégés par la loi*, en ce sens que nul ne peut en porter le titre s'il n'est titulaire du grade.

II. - Quelques réflexions critiques

Tel est, dans ses grandes lignes, le système belge de collation des grades académiques. Dans cette seconde partie, on voudrait émettre quelques réflexions critiques à son endroit à partir d'un certain nombre de thèmes :

1. - Incertitude quant aux organes compétents en matière de collation des grades

Dans maints pays de haut standing scientifique, il est naturel de considérer un grade académique comme la conséquence pure et simple d'une qualification scientifique ou d'un degré de formation ; dès lors, il ne fait aucun doute que lorsqu'elle confère un grade, l'Université ne fait qu'exercer une prérogative normale ; en conséquence aussi, il va de soi que c'est à l'Université elle-même qu'il appartient de créer et d'organiser les études qui conduisent à ces grades ; chacun sait que ces études, et par conséquent les grades qui en sont la consécration, valent ce que valent les établissements qui en ont la responsabilité.

Il en va tout autrement en Belgique.

Sans doute reconnaît-on aux Universités le droit de conférer des grades *scientifiques* et, par conséquent, d'en régler librement l'ordonnement des études. Mais on a tendance à considérer ce droit avec méfiance, comme s'il s'agissait d'un artifice pour tourner la loi ; on est tenté de recourir au législateur pour « régulariser » de telles situations ; en tout cas, on ne prend en considération ce genre de grades, sur le plan de l'accès aux professions publiques, que contraint et forcé.

Toute tentative pour affirmer clairement le principe qu'il s'agit là d'une prérogative normale des Universités ferait sans doute se dresser contre elle des voix nombreuses et fortes reprochant à celles-ci de tenter une démarche visant à renforcer leur esprit de corps et leur autonomie vis-à-vis de la société.

En tout état de cause, lorsqu'il s'agit de *grades légaux*, c'est incontestablement le législateur qui est le « meneur du jeu » : c'est en vertu d'une délégation qu'il leur a octroyée que les Universités confèrent les grades, étant entendu que ceux-ci ne seront « parfaits », complets, qu'après la formalité de l'entérinement par une commission d'Etat ; c'est lui qui garantit la valeur de ces grades ; c'est lui qui est l'architecte de leur structure et de leur organisation.

Une dernière observation sur ce thème : n'y a-t-il pas une certaine incohérence, dans notre système, à reconnaître aux Universités le droit de conférer des grades au titre scientifique et à ne leur reconnaître ce même droit que par délégation en matière de grades légaux, et alors qu'il s'agit, dans maints cas, exactement des mêmes études ?

2. - Confusion entre grade académique et protection des professions

L'organisation des études et le droit d'accéder à une profession sont en soi deux ordres de choses bien distincts. La loi belge les traite cependant ensemble et établit entre eux des corrélations étroites : en droit belge, un grade légal n'est pas seulement la reconnaissance par l'Université d'une certaine qualification scientifique ou de l'acquisition de certaines connaissances ; il lui est attaché un droit, celui de permettre à son titulaire d'accéder, à l'exclusion de toute autre personne non titulaire de ce même grade, à une certaine profession.

Cette confusion fausse toute notre optique sur l'objet de l'enseignement universitaire et nos conceptions quant au régime des études : elle nous conduit en effet tout d'abord à penser, comme nous venons de le dire (sub 1.), que la compétence du législateur en matière d'organisation des études est « normale ». Nous avons tendance, tout en regrettant la lourdeur de cette intervention légale, à croire qu'elle est inévitable. Elle nous paraît justifiée, même dans le cas où l'intérêt de l'Etat quant à la protection d'une profession est en définitive mineur par rapport à celui des autres employeurs.

Elle est aussi une des causes d'une confusion dans le public quant à la nature et à l'objet de l'enseignement universitaire. Dans toute la mesure où la loi associe étroitement grade et accès à la profession, le public a tendance à se représenter la collation des grades comme liée nécessairement à la collation de droits professionnels ; et ainsi, ce qui est recherché à l'Université, ce n'est pas l'acquisition de connaissances, la qualification scientifique ni un certain niveau d'éducation, mais c'est le diplôme, condition juridique et pratique de l'exercice d'une activité professionnelle.

Cette même confusion est aussi la source de nombreuses méprises sur le plan de l'accès à certaines professions. Sans doute est-il vrai d'observer que notre système permet de résoudre avec un certain automatisme, — et donc sans difficulté majeure, — le problème des conditions d'accès d'universitaires à certaines professions.

Mais, d'une part, cet automatisme ne joue pas, — et c'est d'ailleurs normal, — pour l'accès à certains emplois. Par exemple, l'Etat subordonne l'entrée dans son administration à la réussite d'un examen, même pour les porteurs d'un grade légal. Ainsi l'intervention de l'Etat se situe-t-elle sur un double plan : celui d'une part de la réglementation légale des études et celui de la vérification, par un examen professionnel, des connaissances et des aptitudes.

D'autre part, il faut bien voir que la dualité des grades que notre système implique nécessairement, — les uns bénéficiant de droits officiellement reconnus, les autres pas, — engendre des difficultés pratiques et, en tout cas, fausse le système d'appréciation des titres sur le plan de l'ensemble des professions (1).

(1) On a parfois tendance à imputer la responsabilité de ces difficultés au principe de la liberté de l'enseignement. Nous croyons devoir souligner ici que ce n'est pas ce principe en lui-même qui est la cause de ces difficultés, mais que celles-ci résultent du système général impliquant la coexistence des deux types de grades.

Un employeur, même du secteur privé, et surtout s'il est étranger, a en effet tendance à se montrer réservé à l'endroit d'un grade qui, *contrairement à d'autres*, n'est pas reconnu par la loi.

Sur le plan de l'accès aux fonctions publiques, maintes complications administratives ont pour origine la dualité des grades :

- par exemple, l'Etat doit disposer, pour son enseignement secondaire, de diplômés en éducation physique ou en histoire de l'art et archéologie ; ces études n'étant pas « légales », il a recours aux diplômés des Universités mais se refuse à les intégrer « à part entière » dans ses cadres parce qu'ils ne possèdent pas un grade légal !

- Un autre exemple : l'Etat veut recruter un ingénieur géologue. Pour le faire, étant donné que ce grade n'existe qu'au titre scientifique, il est obligé d'employer un détour et de faire appel à un ingénieur des mines porteur *en outre* du diplôme de géologue !

- Un dernier exemple, courtelinesque celui-là : telle personne a obtenu un grade scientifique dans une Université ; contrairement à ses prévisions, elle souhaite exercer en Belgique une profession protégée, celle-là même à laquelle ses études l'ont préparée. Pour y parvenir, elle devra recommencer la totalité de ses études (les mêmes pour lesquelles elle a déjà été diplômée) et y consacrer le nombre d'années requis par la loi !

3. - Confusion sur la valeur des grades selon qu'ils sont organisés par la loi ou par l'Université

Dans notre système, les grades, qui, en vertu de la loi, sont liés à des droits professionnels, ont tendance à être considérés comme ayant une valeur supérieure aux grades scientifiques, on l'a dit.

Observons tout d'abord l'illogisme d'un tel jugement dans le contexte même de la loi. Celle-ci garantit la valeur des grades. Mais sur quoi se fonde cette garantie ? Non pas certes sur la vertu d'une réglementation en elle-même mais essentiellement sur le fait que le législateur reconnaît l'aptitude, la valeur des Universités à les conférer. Dès lors, cette valeur qui est reconnue officiellement aux Universités pour certains grades réglementés, comment ne serait-elle pas la même lorsqu'il s'agit de conférer des grades non réglementés : tout l'appareil universitaire est identique dans les deux cas.

Les conséquences de cet illogisme sont nombreuses.

Il faut d'abord constater une extension progressive du système d'organisation légale des grades, des seules études débouchant sur les professions primitivement protégées (médecins, avocats, magistrats) vers d'autres études débouchant sur des domaines professionnels où une telle intervention légale n'était pas requise : ingénieurs, fonctionnaires, professeurs.

Aujourd'hui encore, lorsqu'un problème d'accès à une fonction publique est posé (par exemple l'accès au professorat dans les athénées, des licenciés en art et archéologie ou en éducation physique), la tendance spontanée est de recourir à une légalisation du grade, — soit, en définitive, à une organisation par la loi du régime de ces *études*, — plutôt qu'à une réglementation de la profession elle-même.

Il est à craindre que demain, si la nation consentait l'effort supplémentaire nécessaire à l'organisation d'études du 3^e cycle dans les Universités, l'on ne légifère aussitôt dans l'intention d'affirmer, dans l'opinion publique, la valeur de ces nouveaux grades et alors même

que, s'agissant d'études de haute spécialisation, il faut pouvoir les renouveler, sans vaine formalité, au fil même des progrès des sciences. Sur un plan plus concret, la confusion sur la valeur des grades, selon qu'ils sont légaux ou scientifiques, conduit à deux types de difficultés, signalés d'ailleurs dans une note récente du secrétariat de la Commission permanente des Recteurs, à savoir :

- « les difficultés que rencontrent de plus en plus les titulaires étrangers de grades scientifiques belges de voir reconnaître dans leur pays d'origine la valeur « légale » de ces grades. »
- « l'impossibilité de faire reconnaître par les Etats étrangers l'équivalence de ces grades qui, aux termes de la loi belge, ne confèrent pas les droits inhérents aux grades légaux. »

4. - Caractère statique de l'organisation de nos études

On voudrait souligner ici une des conséquences les plus fâcheuses sans doute de l'intervention de la loi dans la détermination des programmes d'études universitaires.

On reproche aux Universités belges de manquer de dynamisme dans le domaine de l'organisation des études. Si l'on observe la manière vigoureuse avec laquelle, par exemple, certaines Universités américaines affrontent les problèmes de l'adaptation de leurs enseignements à l'évolution des sciences et des professions, la comparaison avec nos Universités belges n'est pas en faveur de celles-ci ; l'importance des moyens matériels dont disposent ces Universités américaines n'explique pas complètement la différence de leur comportement.

On peut hardiment prétendre qu'en ce domaine comme en bien d'autres, la liberté dont elles jouissent et l'émulation que cette liberté crée entre elles, est précisément une des composantes de leur dynamisme et que l'absence de cette liberté est une des causes de nos lourds retards d'adaptation.

Le régime en vigueur en Belgique « clique » dans une loi un certain nombre de *types de formation prédéterminés et immuables*. Réformer, pour nous, signifie essentiellement changer de programmes (et sans doute avons-nous maintenant obtenu plus de liberté pour changer les programmes). Mais il nous est impossible de changer les types mêmes de formation, puisque la dénomination des grades est fixée par la loi, ainsi que leur structure générale (exemple : 2 années de candidature, 2 années de licence, à la suite d'épreuves rigidelement fixées, etc...).

Nous sommes également dans l'impossibilité de simplement imaginer une forme quelconque, même raisonnable, de personnalisation des programmes en fonction des aspirations des étudiants ; de même d'ailleurs que toute forme, même raisonnable, d'interpénétration et d'interconnexion des programmes entre les différentes Universités, — ce qui nous oblige, entre autres, à maints doubles emplois coûteux.

5. - Attrait excessif des études universitaires par rapport aux autres types d'enseignement supérieur

Les Universités ne sont pas maîtresses des conditions d'admission de leurs élèves. Notre régime est ainsi fait que les surplus massifs d'étudiants que l'élévation de notre standard de vie et le désir d'enseignement supérieur suscitent, — très heureusement d'ailleurs, — (et qui comportent des éléments de valeur et d'autres qui sont moins bien doués

pour l'enseignement universitaire) se dirigent d'une *manière privilégiée* vers les seuls types de formation qui sont socialement, juridiquement et psychologiquement « considérés » dans ce pays, à savoir : les Universités ; par contre, celles-ci, en raison même du système légal dans lequel nous vivons, n'ont que peu de possibilités de rendre leurs types d'études conformes aux aspirations et aux aptitudes de ces étudiants, comme d'ailleurs aux besoins de l'emploi de diplômés dans la société. Autrement dit, des *masses* d'étudiants de valeur *hétérogène* sont drainés pratiquement vers un *seul* type de formation « valable » qui lui-même est très limité dans ses possibilités d'adaptation.

6. - Cloison entre l'Université et l'enseignement technique supérieur

Le régime établit une *sorte de mur* entre l'enseignement universitaire et l'enseignement technique supérieur.

La loi encourage le plus grand nombre d'étudiants à aller vers l'Université en leur ouvrant toutes larges les portes de celle-ci et en semblant n'attacher de valeur qu'aux diplômés qu'elle prévoit. Par dessus ce mur, nous nous épions mutuellement ; nous sommes en état de défiance les uns par rapport aux autres : l'enseignement technique tente de devenir universitaire au lieu de se développer dans sa propre voie ; l'Université défend ses privilèges contre l'enseignement technique ; l'un et l'autre ont tendance à vivre en circuit fermé sans prendre garde que, la société évoluant, des types nouveaux de formation supérieure sont peut-être nécessaires.

On ne peut le reprocher à personne : cette attitude pourrait difficilement être différente *dans notre système*.

On a le sentiment que faire tomber ce mur permettrait à la fois aux Universités de se montrer plus sélectives en même temps que plus ouvertes aux besoins de la société et d'établir avec les autres formes d'enseignement des correspondances utiles à tous.

7. - Uniformité rigide des études universitaires en Belgique

Le cadre réglementaire imposé par la loi oblige les Universités à organiser des cycles d'études identiques ou en tout cas très uniformes, alors qu'elles peuvent avoir une philosophie des études, disposer de moyens en hommes et en appareillages techniques différents, être placées dans un contexte géographique, sociologique et culturel qui leur assigne des directions distinctes et originales. Il serait précisément très enrichissant pour le pays que des cycles et des programmes d'études largement *différenciés* (tant au point de vue de la nature des disciplines qu'à celui des niveaux de formation) fussent offerts aux étudiants, leur donnant ainsi un large éventail de choix entre les Universités, selon leurs tendances propres, leurs objectifs de carrière ou de formation, etc... Seule, une telle différenciation permettrait de résoudre, adéquatement et économiquement, le problème de l'afflux vers l'enseignement supérieur de masses d'étudiants inégalement préparés et motivés. Par ailleurs, une certaine différenciation d'études, également sérieuses et formatrices, sous le couvert de la liberté des Universités, favoriserait le passage des bons étudiants d'une Université à l'autre.

Cette considération est tout à fait péremptoire au niveau des études complémentaires et de haute spécialisation. Chaque Université ne peut en effet organiser la totalité des cycles d'études, compte tenu des besoins en hommes et en ressources diverses qu'ils nécessitent.

Enfin, toute brèche dans cette uniformité serait, en même temps, une ouverture vers la collaboration entre les Universités. S'il existe ce paradoxe que, dans beaucoup de domaines, il y a moins d'échanges et de relations entre les Universités belges qu'entre chacune d'elles et des Universités étrangères, c'est en partie parce que le système est tel qu'il n'y a pas matière à échange à cause de l'uniformité des études et parce qu'à partir de là, l'esprit de concurrence s'instaure au détriment de celui de collaboration et de complémentarité.

8. - Conséquences sur le plan des équivalences internationales des diplômes

Le problème des équivalences internationales de grades, — en particulier des équivalences *européennes*, — est hérissé de difficultés par le fait que le grade *légal* relève de la *souveraineté* des Etats et ouvre la voie juridique à l'exercice de professions.

Les solutions qu'on y apporte conduisent à limiter davantage l'autonomie des décisions universitaires et à désorganiser le cours approprié des études, par des dispositions à caractère général.

La dissociation des problèmes de programmes et de grades d'avec les problèmes d'accès à l'exercice d'une profession et la suppression d'une réglementation légale relative aux programmes et aux grades faciliteraient la circulation internationale des étudiants, — ce qui est l'objectif des dispositions d'équivalence.

En effet, d'une part les problèmes d'accès aux professions ne seraient plus mêlés aux problèmes proprement universitaires.

D'autre part, les problèmes propres à l'admission aux études universitaires et en cours d'études universitaires seraient, *ipso facto*, réglés par les Universités mêmes, par voie de dispositions individuelles, de règlements d'ordre intérieur ou de décisions à caractère jurisprudentiel. C'est le cas par exemple aux Etats-Unis pour l'admission, dans une Université, d'élèves diplômés ou non, en provenance d'une autre Université.

III. - Conclusions

Nous nous garderons de conclure par des propositions concrètes de réforme. C'est une réflexion d'abord qu'il faut faire sur notre système et la présente note, comme nous l'avons dit, n'a pas d'autre objet que de la susciter.

Il ne faut pas se cacher non plus qu'un changement complet de régime de collation des grades nécessiterait, outre de nombreuses modifications législatives, bien des changements à nos manières de penser et d'agir. C'est une raison supplémentaire de ne rien précipiter. Nous voudrions seulement, en terminant, souligner quelques principes généraux qui nous paraissent porter en eux-mêmes les germes d'un renouveau de notre enseignement supérieur. Ils sont diamétralement opposés à ceux qui sous-tendent notre régime actuel. C'est sur eux, à notre sens, que des options sont à prendre, soit pour les rejeter, décidant ainsi d'en rester à notre système actuel, soit pour les approuver et en faire le fondement d'une nouvelle législation.

1° L'Université a normalement le droit de conférer des grades. Ces grades n'emportent par eux-mêmes aucun droit professionnel.

2° La liberté doit être assurée aux Universités d'organiser elles-mêmes les études conduisant aux grades académiques.

Ce principe implique nécessairement que l'on mise désormais sur la *diversité* plutôt que sur l'uniformité des types et des niveaux de formation. Ceci implique également que la valeur des grades doit dépendre, aussi bien en droit qu'en fait, non pas d'une garantie, formelle et factice, de la loi mais de la valeur de l'établissement qui confère ces grades.

3° Cette liberté ne doit pas être considérée comme un retrait de l'Université sur elle-même. Il est possible d'établir des formes de concertation entre les Universités pour régler ensemble certaines lignes de conduite ; il est possible aussi d'établir entre les Universités et les milieux professionnels intéressés des formes de dialogue qui peuvent donner un regain de vitalité à maintes de nos études.

4° Le problème de l'accès aux professions est à étudier, soigneusement, en lui-même et indépendamment du problème de l'organisation des études.

Peut-être faut-il considérer à part le cas des études de droit, de médecine et de pharmacie, en raison du caractère particulier des professions vers lesquelles elles préparent spécifiquement ?

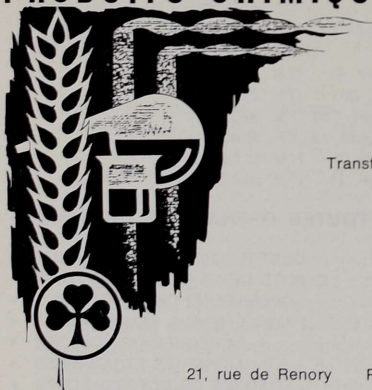
Il semble, en tout cas, qu'au niveau de l'accès à l'administration, les difficultés juridiques sont loin d'être insurmontables.

Des formes nouvelles d'automatisme entre le diplôme et la profession, satisfaisantes pour l'Etat et pour les Universités, peuvent être trouvées, avec un peu d'imagination, *si l'on désire vraiment entrer dans la voie indiquée.*

5° Si l'on optait pour la diversité des formations, le problème des équivalences des diplômes, — sur le plan national comme sur le plan international, — se poserait dans des conditions très différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui. Il n'y a pas de raison que, comme dans d'autres pays, nous ne puissions y trouver des solutions adéquates.

Jean DELCHEVALERIE,
Directeur général à
l'Université de Liège.

**SOCIETE BELGE DE L'AZOTE
ET DES
PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY**



Engrais

Produits Azotés Techniques
Produits Organiques

Matières Plastiques
Transformations de Matières Plastiques

Produits Tensio - Actifs

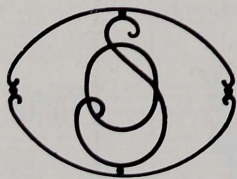
Produits Phytopharmaceutiques
« AGRIPHAR »

Spécialités Pharmaceutiques
« LABAZ »

21, rue de Renory RENORY-UGREE Tél. 34.08.90

O. de SCHAETZEN & Cie

BANQUIERS



4 - 6, BOULEVARD D'AVROY — LIEGE

BANQUE DUBOIS

Société Anonyme

MAISON FONDÉE EN 1778

LIEGE :

Siège social : Rue de l'Université, 41 (Tél. 23.39.09)

Agence Léopold : Rue Léopold, 23 (Tél. 23.72.00)

Agence Avroy : Boulevard d'Avroy, 282 (Tél. 52.39.27)

Agence Chênée : Rue de la Station, 48 (Tél. 65.68.77)

Agence Grivegnée : Rue des Cotis, 3 (Tél. 43.08.30)

Agence d'Ans : Rue de la Station, 41 (Tél. 26.85.72)

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

- COMPTES DE DEPOTS A TERME
- DEPOTS DE TITRES A DECOUVERT
- OPERATIONS DOCUMENTAIRES
- FINANCEMENT A TEMPERAMENT
- CHEQUES DE VOYAGES
- MONNAIES ETRANGERES
- GALERIE DE COFFRES-FORTS

«L'EAU»
légère et agréable

pour vos drinks
et vos
rafraîchissements



Entreprises Sanitaires

- Plomberie
- Zinguerie
- Couverture
- Gaz

Victor FAUCONNIER

LAUREAT DU TRAVAIL

86, rue de la Station
CHENEÉ

Téléphone : 65.08.18

De l'éducation humaniste...

Jean-Marie PAISSE,
Licencié en Philosophie et Lettres (U.Lg.),
D.E.S. de Philosophie (Sorbonne).

Personne n'ignore qu'à l'époque de la Renaissance, l'enseignement des « *bonae litterae* », c'est-à-dire des « belles-lettres », subit de profondes réformes. Les « esprits éclairés » du temps critiquent avec énergie les méthodes, héritées du moyen âge, que les pédagogues utilisent aussi bien dans ce que nous appellerions aujourd'hui « l'enseignement secondaire » qu'à l'Université. Ces censeurs réprovent ce qu'ils nomment le dogmatisme, l'obscurantisme, le logicisme de méthodes désormais sclérosées (du moins l'affirment-ils...) (1), ils condamnent ce qu'ils croient être la trahison de cet enseignement à l'égard de la culture gréco-latine. Ils constatent en effet qu'au lieu d'étudier les textes anciens en tentant de les rétablir dans toute leur authenticité, de les comprendre sans anachronisme intempestif et d'en préciser toutes les significations, le professeur de l'école traditionnelle s'en tient le plus souvent à une analyse tout extérieure, il ne se préoccupe guère du texte mais se borne à étudier un commentaire de l'œuvre antique. Il ne découvre cette dernière et ne l'apprécie qu'au travers d'une glose, fruit de quelque fruste compilateur, peu au fait des subtilités philologiques et de l'histoire gréco-latine (2).

(1) Ainsi que l'écrit fort justement, nous semble-t-il, G. SNIJDERS (*La pédagogie en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris 1965). « Le Moyen Age voit l'essentiel de l'enseignement dans une culture logique. Aux XIII^e et XIV^e siècles, les deux exercices fondamentaux sont, d'une part, l'expositio : le maître commente un texte, ... il met en lumière les arguments sur lesquels l'auteur appuie sa thèse, puis (ii) étudie ces arguments eux-mêmes, les décompose, les divise, remonte ainsi jusqu'à leurs éléments derniers. Pour mieux faire apparaître la démarche logique de la pensée, il l'exposera sous forme de syllogismes. D'autre part, la disputatio : le livre étudié devient occasion pour instituer une discussion. Le maître choisit une proposition de l'auteur, examine tous les arguments qui vont en sa faveur, même ceux auxquels l'auteur n'avait pas songé, puis tous les arguments qu'on peut invoquer contre (cette thèse) ; après quoi, il annonce quel est son choix, le justifie et réfute toutes les raisons alléguées en faveur de la thèse qu'il rejette. Ici encore, les arguments seront présentés en syllogismes, et chacune des prémisses à nouveau fondée en syllogisme ». (p. 17). Le même auteur poursuit : « Les séances de disputatio occupent de plus en plus de place au XV^e siècle, soit avec des adversaires imaginaires, soit des maîtres entre-eux, soit des élèves les uns avec les autres ; elles peuvent se dérouler à l'intérieur du collège ou bien, avec plus de solennité, entre collèges. Pour développer la virtuosité, on prévoit des renversements de rôles où l'élève devra critiquer cela précisément qu'il vient d'établir ». (p. 19).

(2) Rabelais, l'un des premiers humanistes de la Renaissance, décrit en une page pleine d'humour les habitudes à ses yeux néfastes des écoliers livrés aux vieux pédagogues : c'est ainsi que le petit Gargantua s'éveille fort tard, paresse au lit, « après, se peignoit du peigne de Almain, c'étoit des quatre doigts et le pouce car ses precepteurs disoient que soy aultrement pigner, laver et nettoyer estoit perdre temps en ce monde ». Il prenait ensuite un petit déjeuner aux multiples services puis s'en allait à l'église : durant de longues heures, « oyoit vingt et six ou trente messes... ». Après quoi, il étudiait quelques minutes « les yeux assis dessus son livre mais son ame étoit en la cuisine... » (RABELAIS, *Gargantua*, Chap. XXI). De son côté, Montaigne écrit (d'une manière peut-être moins humoristique mais d'autant plus forte) : « (à l'ancienne école) on ne cesse de crier à nos oreilles comme qui verserait dans un entonnoir et notre charge, ce n'est que redire ce qu'on nous a dit... Notre âme ne branle qu'à crédit, liée et contrainte à l'appât des fantaisies d'autrui, serve et captivée sous l'autorité de leur leçon ; on nous a tant assujettis aux cordes que nous n'avons plus de franchises allures ; notre vigueur et liberté est (sic) éteinte... » (*Essais*, Liv. I, Chap. XXVI). D'autre part, Erasme, ce nom moins célèbre humaniste hollandais, condamne la manière dont s'enseigne la philosophie scolastique, pensée officielle de l'Église

De telles critiques ne manquent pas d'à-propos — encore mériteraient-elles d'être tant soit peu nuancées. — Il ne faut pas oublier en effet qu'une première Renaissance — c'est-à-dire un retour à l'Antiquité — eut lieu en plein cœur du moyen âge, aux XII^e-XIII^e siècles. Ainsi que l'écrit Henri Davenson, « il a existé un humanisme du XIII^e siècle, dont il ne faut contester ni la qualité, ni la vigueur, ni la fécondité... » (3). La connaissance du grec n'est certes guère répandue (quelques philhellènes ne se rencontrent qu'en Sicile, confluent à cette époque de diverses cultures : l'on y traduit l'un ou l'autre texte platonicien...), il n'en reste pas moins vrai que l'école médicale de Salerne redécouvre les médecins grecs d'une manière assurément encore très timide mais non moins réelle. En outre, l'on retrouve jusqu'au cœur de la poésie courtoise de multiples réminiscences de la littérature antique, notamment d'Ovide.

Quoiqu'il en soit, les humanistes condamnent la méthode de l'enseignement autoritaire (4), ils réprovent l'habitude d'analyser les commentaires d'une œuvre plutôt que cette œuvre elle-même. C'est pourquoi ils désirent retourner aux sources de la culture gréco-latine, c'est-à-dire aux textes de Virgile, d'Horace, d'Homère, de Platon... C'est pourquoi ils remettent le grec à l'honneur (5) et s'en vont à la recherche des manuscrits de l'Antiquité, perdus au fond des bibliothèques monacales (6). Ces manuscrits ne sont d'ailleurs que des copies exécutées pour la plupart entre le huitième et le treizième siècles. Ceux qui en furent les auteurs — clercs plus ou moins frottés de latin — ne se firent pas faute d'altérer — parfois profondément — le texte initial. Leur ignorance de la syntaxe latine, le mauvais état des manuscrits qu'ils recopiaient, les abréviations que leurs prédécesseurs avaient utilisées et

Suite de la note 2.

mais tombée plus ou moins en décadence à cette époque. « Ces études, écrit-il, peuvent rendre quelquefois présomptueux et querelleur, mais sage ? Elles fatiguent l'esprit par une certaine subtilité froide et aride, sans le féconder ou l'animer si peu que ce soit. Par leurs balbutiements et les tares de leur style impur (Erasme réprobat les mauvais latin des penseurs scolastiques), elles déparent la théologie que l'éloquence des Anciens avait enrichie et ornée. Elles rendent tout confus en voulant tout résoudre », (cité par J. HUIZINGA, *Erasme*, Paris, 5e éd., 1955, p. 55).

(3) Henri DAVENSON, *Les troubadours*, Paris, 1961, p. 35.

(4) L'on aura reconnu la méthode du « magister dixit » — le maître l'a dit —. Les élèves ne pouvaient que s'incliner devant les assertions du professeur. Il leur était interdit de mettre en doute la vérité de ce qu'on leur enseignait.

Ce dogmatisme intransigent, adversaire du moindre esprit critique, n'excluait cependant pas une certaine pluralité d'écoles et de doctrines. Ces écoles s'affrontaient au cours des *disputations* mais leur passion de l'emporter se révélait si violente qu'elle transformait ces joutes oratoires en discussions furieuses d'où était banni — comme bien l'on pense — le moindre désir de vérité objective. Les arguments se métamorphosaient en arguties, les sophismes foisonnaient : « On vivait dans une succession ininterrompue de disputes ; (ainsi) s'alimentaient des querelles vieilles et nouvelles, de tout ordre, entre une infinité de groupes et d'écoles... (Elles s'enlisaient) dans de stériles disputes techniques, touchant le système de la classification, méthode faite de termes et de mots, dont la science et la philosophie ne tiraient plus de profit », (J. HUIZINGA, *op. cit.*, pp. 51-52). Qui plus est, l'on remarque « une turbulence extrême des étudiants, non seulement à l'extérieur, mais pendant les enseignements : querelles, invectives, parfois même coups d'épée des élèves avec la complicité d'un maître, contre le collègue et son principal », (G. SNYDERS, *op. cit.*, pp. 24-25). On le voit : *nil novi sub sole* !

De son côté, J. Castelnaud écrit : « Les clercs (la plupart des étudiants, au Moyen Âge, recevaient les ordres mineurs de l'Eglise catholique) et leur joyeuse bande... déferlent comme un torrent, ravageant tout sur leur passage. Aux bouchers de Sainte-Geneviève (ce vieux quartier de Paris) ils dérobent les crochets ; ils volent des poules à Saint-Germain des Prés (un village à l'époque...) et s'emparent de force d'une jeune femme à Vanves et l'emmenent avec eux... En ce quinzième siècle, le guet (la police, fort peu nombreuse) ne peut rencontrer des écoliers (étudiants) sans qu'une bataille s'en suive... » (J. CASTELNAU, *François Villon*, Paris, 1942, p. 22).

(5) C'est par l'intermédiaire des Arabes (tels Avicenne et Averroès, entre autres, que les textes de la Grèce — notamment l'œuvre d'Aristote — seront redécouverts au Moyen Âge. Mais c'est au travers de traductions latines que les intellectuels de l'époque les abordèrent... sans s'y attarder d'ailleurs.

(6) L'humaniste italo-provençal Pétrarque viendra jusqu'à Liège pour découvrir une copie du *Pro Milone* de Cicéron.

qu'ils ne comprenaient plus, tout cela rendait assurément leur tâche délicate et les exposait à commettre de multiples erreurs, quelquefois très graves. Ajoutons ce que nous appellerons les « injures du temps » (ces copies, abandonnées au fond des bibliothèques, s'abîmaient fort vite quand elles n'étaient pas tout simplement grattées en vue de transcrire sur les feuilles redevenues vierges — ou à peu près — de nouveaux textes...) et nous comprendrons sans peine que les humanistes de la Renaissance eurent fort à faire lorsqu'ils conçurent le projet de retrouver ces manuscrits, d'en purifier le texte (besogne ingrate autant que périlleuse...) afin de rétablir ce que Virgile, Horace, Homère ou Platon avait réellement écrit et de publier les résultats de leurs recherches à une époque où l'imprimerie balbutiait encore. C'est pourquoi ils remirent les études philologiques à l'honneur, élaborèrent de nouvelles méthodes d'enseignement des langues anciennes, rédigèrent les dictionnaires grec et latin indispensables (7). Ce renouveau philologique n'était cependant à leurs yeux qu'un moyen : il n'avait pour but que de rendre plus proches et plus compréhensibles les poètes et les philosophes de l'Antiquité que les humanistes de la Renaissance s'étaient choisis pour maîtres.

*
**

L'œuvre de Rabelais, foisonnant de réminiscences grecques autant que de latines, en constitue un exemple parmi beaucoup d'autres. De telles réminiscences n'empêchent cependant pas l'humaniste poitevin de chercher son inspiration au cœur même de sa province natale. Il réalise ainsi une synthèse harmonieuse entre ce que lui apporte l'Antiquité et ce qu'il découvre au plus intime de son terroir. Pour nous en convaincre, survolons brièvement l'œuvre rabelaisienne. Cet homme montre une intense curiosité de toutes les richesses, de toutes les merveilles — des plus simples aux plus extraordinaires — du monde terrestre. Son enthousiasme inlassable le porte à tout explorer, à tout éprouver, à tout dévoiler (8).

(7) Les Estienne (Robert et son fils Henri) publient le *Thesaurus linguae latinae et le Thesaurus linguae graecae*.

En 1530, François 1er institue le « Collège des lecteurs royaux » — Collège de France actuel —. Quelques humanistes — que le souverain rétribue — y enseignent les langues hébraïque, grecque et latine. Grâce à la protection royale, ces professeurs échappent — le plus souvent... — à la censure toujours tâtilonneuse des théologiens de l'Université de Paris. C'est pourquoi Gargantua, dans sa fameuse lettre à Pantagruel, se réjouit de voir que « maintenant toutes disciplines sont restituées, les langues instaurées, grecque (sans laquelle c'est honte que une personne se die savant), hébraïque, chaldaïque, latine ». (RABELAIS, *Pantagruel*, chap. VIII).

Si nous voulons un exemple de l'intérêt que les humanistes portent au grec, Rabelais nous le fournira. Celui-ci attache un grand prix aux livres qu'il possède en cette langue. A cette époque en effet, un seul imprimeur, Gilles de Gourmont, les publie en France. C'est dire leur rareté. Les éditeurs italiens en introduisent certes au « pays français » mais à grands frais... (Voir sur ce sujet notre étude *De la lecture sous l'ancien Régime...* in *Bulletin trimestriel de l'ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITE DE LIEGE*, no 4, 1965, pp. 47-48). Ces ouvrages demeurent donc presque inaccessibles. Ils se feront plus rares encore au moment où Erasme livrera au public ses commentaires sur le texte grec de l'Évangile selon Saint-Luc. Outreés de ce qui leur semblait être une audace sans borne, les théologiens de l'Université de Paris interdiront en effet l'étude de la langue socratique. En conséquence de quoi le supérieur du Puy-Saint-Martin, abbaye où résidait notre humaniste, ne trouvera rien de mieux que de lui confisquer sa bibliothèque d'hellénophile...

(8) Dans sa lettre à Pantagruel que nous avons déjà citée, Gargantua énumère tout ce qu'il ordonne à son fils d'étudier : les langues grecque, latine, hébraïque (« pour les saintes lettres » — la Bible —), chaldaïque et « arabique », l'histoire et la géographie universelles, l'arithmétique, la géométrie, la musique, l'astronomie, le droit civil, la physique, la zoologie, la botanique. « Puis soigneusement revisite les livres des médecins grecs, arabes et latins, sans contemner (mépriser) les talmudistes et cabalistes (médecins juifs très en vogue au XVI^e siècle) et par fréquentes anatomies, acquiers-toi parfaite connaissance de l'autre monde qui est l'homme ». (RABELAIS, *Pantagruel*, chap. VIII).

A ses yeux, les écrivains de l'Antiquité enseignent tout ce qu'un homme digne de ce nom doit connaître tant dans le domaine des lettres que dans celui des sciences. Gargantua déclare à son fils : « Et volontiers (je) me délecte à lire les *Moraux* (9) de Plutarque, les beaux *Dialogues* (10) de Platon, les *Monuments* (11) de Pausanias et *Antiquités* (12) d'Atheneus... » (13). Ces écrivains lui forment la pensée et le prédisposent en quelque sorte à découvrir les moindres aspects — du plus banal au plus étrange — du monde et de la nature humaine. Il ne faut pas croire cependant que notre humaniste se contente d'une culture livresque, fût-elle gréco-latine. Rabelais se met à l'école de l'univers, il prône l'observation directe tant de l'homme que de ce qui l'entoure. « Gargantua et Ponocratès (son précepteur), écrit-il, allaient en pleine nuit, au lieu de leur logis le plus découvert, voir la face du ciel, et là, notaient (observaient) les comètes, les figures, situations, aspects, oppositions, et conjonctions des astres » (14).

Mais ils ne se bornent pas à l'observation de la nature : ils se préoccupent également de l'activité humaine : « (ils) allaient voir comment d'une tirait (extrayait) les métaux, ou comment on fondait l'artillerie, ou (ils) allaient voir les lapidaires, orfèvres et tailleurs de pierres, ou les alchimistes et monnayeurs, ou les hautelisseurs (fabricants des tapisseries de haute lisse), les tissoutiers (tisserands), les veloutiers, les horlogers, les mirailleurs (miroitiers), imprimeurs, organistes, teinturiers et aultres sortes d'ouvriers... et apprenaient et considéraient l'industrie et invention des métiers » (14).

De même, Rabelais rompt une lance en faveur de l'épanouissement physique de l'être humain. Dans cette perspective, il condamne un ascétisme que le moyen âge avait, sinon toujours pratiqué — les chroniqueurs et les peintres nous montrent à suffisance que cette époque aimait les gros plaisirs de la vie — du moins conseillé aux âmes éprises d'absolu. Notre humaniste réhabilite ainsi le corps de l'homme. Il importe à ses yeux d'en prendre grand soin, de le développer d'une manière rationnelle dans la mesure où toute vie de l'esprit se révèle impossible pour peu que l'on pâtisse d'une mauvaise santé, pour peu que l'on ait une hygiène corporelle inadéquate. A ce propos, Rabelais médecin condamne les excès de table si répandus à son époque : il n'admet pas, entre autres, que Gargantua, sitôt debout et sans le moindre exercice préalable, dévore pour son petit déjeuner « belles tripes frites, belles charbonnades (grillades), beaux jambons, belles cabiro-tades (rôtis de chevreau) et force soupes (épaisses)... » (15). Sous la caricature, se dessine la critique rabelaisienne, aussi moqueuse qu'incisive.

Suite de la note 8.

C'est au XVII^e siècle que les médecins-humanistes, tel Rabelais, ont sinon inauguré, du moins développé l'art de disséquer le corps de l'homme. (Lorsqu'il parle de « d'anatomies », Gargantua désigne en effet les dissections de cadavres...). L'Eglise condamna cette pratique comme constituant un sacrilège envers la dépouille humaine, enveloppe charnelle de l'âme, dépouille vouée, lors de la Parousie, à la résurrection. C'est pourquoi les médecins de l'époque opérèrent généralement sans la moindre publicité... Des hommes de main (quelquefois leurs assistants...) les fourrissaient en cadavres... A la faveur de la nuit, ils dépendaient les suppliciés ou emportaient les corps des mendiants ou des vagabonds ayant perdu la vie au bord des routes...

(9) Plutarque composa diverses œuvres d'inspiration philosophique et moralisante que l'on connaît sous le titre d'*Œuvres Morales*.

(10) Entre autres, le *Phédon*, le *Phèdre*, la *République*, le *Protagoras*, le *Philèbe*.

(11) Pausanias écrivit une *Description de la Grèce* fort appréciée. Cet ouvrage constitua le premier guide touristique des provinces hellènes...

(12) Atheneus composa un ouvrage sur les monuments de la Grèce ancienne.

(13) RABELAIS, *Pantagruel*, chap. VIII.

(14) RABELAIS, *Gargantua*, chap. XXIV.

(15) RABELAIS, *Gargantua*, chap. XXI.

En d'autres pages de *Gargantua*, notre humaniste donne un exemple de ce qu'il faut faire pour respecter le précepte latin bien connu « mens sana in corpore sano » : après deux ou trois heures d'études, déclare Rabelais, Gargantua et son précepteur se rendent au terrain de sport ; « où es près, et jouant à la balle, à la paume (ancêtre du tennis...)... galamment (sportivement) s'exerçant les corps comme ils avoient les âmes auparavant exercé. Tout leur jeu n'estoit qu'en liberté, car ils laissaient la partie quand (cela) leur plaisait et cessaient ordinairement lorsque suoient parmi le corpz, ou estoient aultrement las. Adonc, estoient très bien essués et frottés, changeoient de chemise et, doucement se pourmenans (se promenant), alloient veoir sy le disner estoit prest » (16).

Ce texte d'un étonnant modernisme, ne manque pas, dans sa concision, de nous apprendre beaucoup. Il insiste sur la diversité des exercices corporels, toujours pratiqués au grand air, sur la souplesse, la spontanéité et la légèreté de chaque mouvement, sur le devoir de ne point les prolonger — évitant ainsi une fatigue excessive —, sur la nécessité enfin de respecter après l'effort certaines règles d'hygiène en vue de prévenir quelque fâcheux incident.

Nous voyons donc que pour Rabelais, le développement du corps doit aller de pair avec celui de l'esprit : tous deux ont une importance égale. Car si, d'une part, Gargantua étudie les belles lettres, herborise, pratique l'observation des étoiles et de toutes les activités humaines — des plus humbles aux plus essentielles —, d'autre part, il nage « en profonde eau, à l'endroit, à l'envers, de costé, de tout le corps, des seuls piedz, une main en l'air, en laquelle tenant un livre, transpassoit (traversait) toute la rivière de Seine sans icelluy mouiller, et tirens par les dens son manteau, comme faisoit Jules Cesar. Puis d'une main entroit par grande force en basteau ; d'icelluy se gettoit de rechief (à nouveau) en l'eau, la teste première, sondoit le parfond (fond), creuzoyt les rochers, plongeoit es (dans) abysmes et goufres (17). Puis icelluy basteau tournoit, gouvernoit, menoit hastivement, lentement, à fil d'eau, contre cours (courant), le retenoit en pleine escluse, d'une main le guidoit, de l'autre s'escrimoit avec un grand aviron, tendoit le vele (la voile), montoit au matz par les tractz, courroit sur les branquars (vergues), adjoustoit (réglait) la boussole, contreventoit les bulines (tendait l'écoute pour naviguer au plus près), benoit le gouvernail (le tenait fermement) (18). Ceci fait, Gargantua devenait un excellent navigateur...

Par contre, « s'il advenoit que l'air feust pluvieux et intempéré, ...après disner, au lieu des exercitations (exercices), ilz (Gargantua et son précepteur) demouroient en la maison et, par manière de apothérapie (hygiène), s'esbatoient (s'activaient) à boteler du foin, à fendre et scier du boys et à battre les gerbes en la grange... » (18), de telle sorte qu'à ses talents de capitaine au long cours, Gargantua joignait ceux d'excellent fermier...

Qui plus est, notre jeune homme ne manquait point de pratiquer les beaux-arts : peinture, sculpture, musique (19), ni de se divertir

(16) RABELAIS, *Gargantua*, chap. XXIII.

(17) L'exploration sous-marine n'est point une découverte du XXe siècle...

(18) RABELAIS, *Gargantua*, chap. XXIII.

(19) « Ils : Gargantua et son précepteur » se esboudissoient à chanter musicalement à quatre et cinq parties, ou sus (sur) un thème à plaisir de gorge. Au regard des instruments de musique, il apprint à jouer du luc (luth), de l'espINETTE, de la harpe, de la flutte de Alemant (flûte traversière inventée en Allemagne) et à neuf trous, de la viole et de la sacqueboute (trombone).

« galamment l'esprit au spectacle des bateleurs et faiseurs de tours ». En effet, « Ponocrates, pour séjourner (reposer) (Gargantua) de cette véhément intention des esperitz (profonde attention de l'esprit) avisoit (choisissait) une foyz le moys quelque jour bien clair et serain, auquel (ils) bougeoient (s'en allaient) au matin de la ville, et alloient ou à Gentilly (20), ou à Bouloigne, ou à Montrouge, ou au pont Charanton, ou à Vanves, ou à Saint Clou. Et là passoient toute la journée à faire la plus grande chère dont ilz se pouvoient adviser, raillans, gaudissans (se réjouissant) beuvant d'aultant, jouans, chantans, dansans, se voytrans (se vautrant) en quelque beau pré, dénichans des passereaulx, prenans des cailles, peschans aux grenouilles et écrevisses » (21).

On le voit : Rabelais poursuit l'idéal d'une éducation complète de l'être humain, éducation physique autant qu'intellectuelle, pratique autant que spirituelle. Seule une semblable éducation engendre un développement harmonieux de l'homme et le met au diapason de la Nature, modèle de beauté équilibrée, ouvrage du Créateur (22).

L'œuvre de Rabelais, trop brièvement étudiée en ces quelques pages, nous fournit un exemple de ce que recherchaient les humanistes du XVI^e siècle. Elle illustre à merveille, nous semble-t-il, les conceptions fondamentales de ceux que l'on regardait à l'époque comme d'audacieux — trop parfois... — novateurs.

*
**

Pour compléter notre analyse, nous allons aborder — tout aussi succinctement, hélas — l'œuvre d'un autre humaniste, plus tardif à coup sûr mais non moins prestigieux, Michel Eyquem, seigneur de Montaigne en Périgord.

Cet homme, à l'instar de Rabelais, connut une vie très active. Il devint successivement conseiller à la Cour des Aides de Périgueux, membre du Parlement de Bordeaux, maire enfin de cette dernière ville et ceci, à deux reprises. Entretemps, pour se guérir d'une maladie de la pierre, il visita les villes d'eaux les plus célèbres de France, d'Allemagne et d'Italie. A la tête de la municipalité bordelaise, il se révéla diplomate avisé en une période politiquement très troublée : il rapprocha, entre autres, le maréchal de Matignon, gouverneur de la Guyenne, favorable à Henri III, du futur Henri IV, roi de Navarre. C'est dire qu'il ne fut pas seulement un homme de cabinet ou de bibliothèque mais qu'à ses yeux, la vie concrète — notamment la vie politique dont il eut quelque expérience — comptait au moins autant que les sciences livresques, encore que son activité publique ne l'empêchât nullement de se consacrer à l'étude et à la réflexion personnelle : il y trouvait

(20) J. BOULENGER et L. SCHELER écrivent (in RABELAIS, *Œuvres complètes*, Bibl. de la Pléiade, Paris, 1955, p. 99) « Gentilly, village où les étudiants parisiens aimaient à s'ébattre. Ronsard a parlé de leurs promenades sur les bords de la Bièvre ».

(21) RABELAIS, *Gargantua*, chap. XXIV. Cependant, déclare notre écrivain, « encore que icelle journée feust passée sans livres et lectures, point elle n'estoit passée sans profit, car en beau pré, ils recoiloient (se rappelaient) par cueur quelques plaisans vers de l'Agriculture (les *Bucoliques*) de Virgile, de Hésiode (les *Travaux et les Jours*), du Rustique de Politian (le *Rusticus* d'Ange Politien très apprécié à cette époque), descriptivoient (composaient) quelques plaisans épigrammes en latin puis les mettoient par ronds et ballades en langue françoise ».

(22) L'on a souvent prétendu que Rabelais n'adhérait que des lèvres au catholicisme ou qu'il donnait raison — plus ou moins *in petto* — au mouvement réformiste. Nous ne pouvons nous étendre sur ce problème, fort intelligemment étudié, entre autres, par Lucien FEBVRE, *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle — La religion de Rabelais*, Paris, éd. revue, 1962.

une profonde satisfaction et n'y renonça jamais. En outre, une telle activité lui ouvrait de nouveaux horizons et lui aiguisait l'esprit : cette dernière qualité se manifesta au plus haut point en son œuvre, ces *Essais* dont nous vivons encore et qu'il présenta en ces termes : « C'est icy un livre de bonne foy, lecteur... Je veus qu'on m'y voie en ma façon simple, naturelle et ordinaire, sans contantion (retenue) et artifice. Car c'est moy que je peins, mes défauts s'y liront au vif et ma forme naïfve (spontanée) autant que la révérence publique me l'a permis » (23).

Notre humaniste se scrute en toute lucidité, sans acrimonie ni indulgence excessive. Ses notes se distinguent autant des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau que de celles de Saint-Augustin. Elles ne tracent nullement de son caractère un portrait embelli mais témoignent de son désir — humble et persévérant — d'acquiescer ce que l'on nomme la sagesse. Elles nous font part, sans fausse honte ni modeste fallacieuse, de ses investigations, de ses tâtonnements, de ses échecs, de ses progrès. A travers ce qu'elles disent de lui-même, se dessine, pourrait-on dire en filigrane, une silhouette de l'être humain s'il est vrai que « chaque homme porte la forme entière de l'humaine condition » (24). Comme il fréquente beaucoup les auteurs de l'Antiquité (25), c'est à l'occasion des commentaires qu'ils lui inspirent que notre humaniste se dépeint lui-même par petites touches successives, au hasard des réflexions que ses lectures lui inspirent, lectures qu'il passe au crible de sa propre expérience afin d'éclairer les premières à la clarté de la seconde et vice-versa.

S'il intitule *Essais* les notes que la fréquentation des anciens et ses méditations personnelles lui inspirent, c'est parce qu'il sait que ses réflexions et apophtegmes ne seront peut-être pas du goût de tout le monde, c'est parce qu'il n'ignore point que de telles notes, fruits de son expérience, n'expriment que ses propres conceptions, toujours relatives assurément. Il connaît les limites de tout point de vue, si nuancé soit-il. Ainsi qu'il le déclare, « je n'ay point cette erreur commune de juger d'un autre selon (ce) que je suis ; j'en croy aysément des choses diverses à moi (j'admets le point de vue d'autrui). Pour me sentir engagé à une forme (idée ou sentiment), je n'y oblige pas le monde comme chacun fait (je n'exige de personne qu'il partage mon avis) ; et je croy et conçois mille contraires façons de vie... Je descharge tant qu'on veut un autre estre (homme) de mes conditions et principes, et le considère simplement en luy-même, sans relation,

(23) MONTAIGNE, Introduction aux *Essais* intitulée « Au lecteur », datée « de Montaigne, ce premier de Mars mille cinq cens quatre-vingt ».

(24) MONTAIGNE, *Essais*, livre III, chap. II.

(25) La langue maternelle de Michel de Montaigne fut non point le français mais le latin. Ainsi en décida son père, épris de culture classique. Notre humaniste nous le raconte lui-même en un style particulièrement savoureux. « ... En nourrice et avant le premier desnouement de ma langue, il (mon père) me donna en charge à un Allemân qui, depuis, est mort fameux médecin en France, du tout (tout à fait) ignorant de notre langue et très bien versé en la latine. Cettuy-ci (le médecin) qu'il avait fait venir exprès... m'avoit continuellement entre les bras. : (Il) ne n'entretenoit d'autre langue que latine. Quant au reste de sa (celle de mon père) maison, c'estoit une reigle inviolable que ny luy-mesme, ny ma mère, ny valets, ny chambrière ne parloient en ma compagnie qu'autant de mots de latin que chacun avoit appris pour jargonner avec moy ». (*Essais*, livre I, chap. XXVI. Une telle éducation n'eut cependant rien d'unique au XVII^e siècle : l'humaniste Henri Estienne et le poète Agrippa d'Aubigné se trouvèrent, si l'on ose dire, à la même école.

D'une manière plus générale, n'oublions pas que la langue française demeurait complètement bannie — du moins autant que faire se pouvait — de tous les collèges, à cette époque.

l'estoffant sur son propre modèle... Et si (ainsi), je les ayme (les autres hommes) et les honore d'autant plus qu'ils sont aultres que moy » (26).

C'est pourquoi Montaigne voudra que chaque être humain acquière la faculté de concevoir ses propres réflexions, témoigne d'un esprit critique particulièrement aiguisé, de telle sorte qu'il puisse reconnaître le bon grain de l'ivraie et n'accepte pas sans examen ce que l'on veut lui faire admettre. Une telle finesse de jugement, résultat d'une pédagogie adéquate, se constitue peu à peu au long des années d'apprentissage. Dans cette perspective, notre humaniste prône une méthode d'éducation que le vieux Socrate préconisait déjà, une méthode assurément empreinte de bon sens, encore qu'elle soit loin hélas d'être toujours appliquée. Aux yeux de Montaigne, le précepteur doit d'abord jauger ce que vaut son élève ; dans ce but, il est bon qu'il « le fasse trotter devant lui pour juger de son train, et juger jusques à quel point il (le précepteur) doit se ravalier (rabaïsser) pour s'accomoder (sic) à sa force... et c'est l'effect d'une haute ame et bien forte (que de) sçavoir condescendre à ses allures puérides et les guider ». Le précepteur ne pourra réaliser cette première phase de son action pédagogique que dans la mesure où il « écoute (ra) son disciple parler à son tour « imitant de la sorte l'exemple de Socrate et d'Arcésilas. Cela fait et s'étant « ravalé » à la « force » de son élève — « ardue besongne » —, le précepteur s'efforcera d'éveiller l'esprit critique de l'enfant : « qu'il luy fasse tout passer par l'étamine », recommande Montaigne, c'est-à-dire qu'il lui apprenne « à ne loge (r) rien en sa teste par simple autorité (sic) (de son précepteur) et à crédit », qu'il lui enseigne à vérifier ce qu'on lui propose, à n'accepter une opinion que sous bénéfice, si l'on ose dire, d'inventaire : « il n'y a que les fols certains et résolus... » (27).

Plus précisément, il importe que le maître sache dans quelle mesure son élève comprend ce qu'il doit étudier ; dans ce but, « il ne luy demande pas seulement compte des mots de sa leçon, mais du sens et de la substance, et qu'il (le professeur) juge du profit qu'il (l'élève) aura fait non par le tesmoignage de sa mémoire mais de sa vie » (27). Montaigne ne veut pas de perroquets qui se satisfont d'une connaissance superficielle, peut-être littéralement exacte mais dépourvue de tout sens profond aux yeux de celui qui l'exprime. Notre humaniste désire que chaque enfant assimile ce qu'on lui enseigne d'une telle manière qu'il le fasse en quelque sorte sien et qu'il l'extériorise ensuite sous une forme qui lui soit personnelle comme s'il l'élaborait lui-même, comme s'il le tirait de son propre fonds. Ainsi que le déclare l'ancien maire de Bordeaux, — en une comparaison savoureuse encore qu'un peu crue —, « c'est tesmoignage de crudité et indigestion que de regorger (rendre) la viande comme on l'a avallée. L'estomac n'a pas fait son opération, s'il n'a fait changer la façon et la forme de ce qu'on luy avoit donné à cuire (digérer) » (28). Il doit en aller de même pour l'intelligence de l'enfant. Celle-ci doit donner un tour personnel à ce qu'on lui fait apprendre.

L'élève n'atteindra ce but ultime de l'éducation que dans la mesure où son professeur lui aura proposé de « mettre en cent visages (formes)

(26) MONTAIGNE, *Essais*, livre I, chap. XXXVII.

(27) MONTAIGNE, *Essais*, livre I, chap. XXVI.

(28) MONTAIGNE, *Essais*, livre I, chap. XXVI.

ce qu'il viendra d'apprendre, et accommoder à autant de divers sujets pour voir s'il l'a encore bien pris (compris) et fait sien... » (28).

Montaigne insiste sur la nécessité pour le précepteur de multiplier les exemples d'application, de les diversifier autant que faire se peut, d'y revenir sans cesse. C'est à ce prix que l'enfant acquerra l'acuité d'intelligence nécessaire à tout homme raisonnable.

Mais notre humaniste, tout comme Rabelais, ne veut point d'une culture exclusivement livresque : « Fâcheuse suffisance, déclare-t-il, qu'une suffisance pure (ment) » fondée sur les livres. Il estime que l'expérience pratique est un complément indispensable : « tout ce qui se présente à nos yeux, écrit-il, sert de livre suffisant », principe d'éducation qu'il reprend à Plutarque. C'est dans cette perspective que Montaigne prône les voyages : « A cette cause (la formation du jugement) le commerce des hommes y est merveilleusement propre, soutient-il, et la visite des pays estrangers non pour en rapporter seulement, à la mode de notre noblesse françoise, combien de pas (il y a) à San Rotondo (29) mais pour en rapporter principalement les humeurs (le tempérament, les coutumes, etc.) de ces nations et leurs façons, et pour froter et limer notre cervelle contre celle d'autrui. Je voudrais qu'on començast à le (l'élève) promener (faire voyager) dès sa tendre enfance » (28).

De même encore que Rabelais, notre humaniste désire que le jeune homme se développe physiquement : « Ce n'est pas assez de luy roidir (fortifier) l'âme, il luy faut aussi roidir les muscles » déclare-t-il (30).

Pour sa part, il regrette la fragilité de sa complexion corporelle : « Je sçais combien ahanne (souffre) la mienne (mon âme) en compagnie d'un corps si tendre, si sensible, qui se laisse si fort aller sur elle » (30). C'est pourquoi le précepteur doit « rompre l'élève » à la peine et aspreté des exercices, pour le dresser à la peine et aspreté de la desloueure (dislocation), de la colique, du caustère (de la cautérisation) et de la geaule (geole) et de la torture » (30).

**

Rabelais et Montaigne nous ont permis d'esquisser les traits essentiels de l'éducation humaniste. La tradition les oppose souvent. « A tête bien pleine, je préfère tête bien faite » déclare le maire de Bordeaux, visant ainsi l'auteur du *Gargantua* qui veut tout connaître. Mais est-on certain que Montaigne condamnait de la sorte l'effort de Rabelais en vue d'entreprendre une nouvelle exploration de l'univers et de l'homme ?

Il nous semble au contraire que ces deux génies se complètent l'un l'autre : l'idéal pédagogique de la Renaissance n'acquiert de signification qu'en tant qu'il s'incarne tout à la fois dans la pensée et l'œuvre de ces deux écrivains.

Jean-Marie PAISSE

(29) San Rotondo, l'ancien Panthéon circulaire d'Agrippa, transformé en église sous le patronage de Sainte Marie aux Martyrs, à Rome.

Notre humaniste condamne une érudition superficielle autant qu'inutile, une érudition faussement pittoresque ou exotique...

(30) MONTAIGNE, *Essais*, livre I, chap. XXVI.

NF LA CLE
NAGELMACKERS

vous ouvre une porte derrière laquelle vous trouverez toujours l'accueil, la chaleur et la considération que l'on réserve à un ami. La clé NAGELMACKERS, c'est la clé de vos problèmes financiers, car nous les vivons et les solutionnons depuis des siècles.

Banque Nagelmackers Fils et Cie

32, rue des Dominicains, Liège
12, Place de Louvain, Bruxelles

banquiers de père en fils depuis 1747

luxe • calme • confort



Hôtels AMIGO

Bar - Grill - Salles de réunion

Verviers
Rue Herla
Tél. 087 / 211.21

Masnuy-Saint-Jean (Mons)
Ch. Brunehaut
Tél. 065 / 287.21

Terrains de golf à proximité

Direction générale : Hôtel Amigo, Bruxelles
Tél. 02 / 11.59.10

Issue de firmes renommées, une nouvelle société sidérurgique
à standing international

capital 6 . 325 . 600 . 000 F. B.
capacité 5 millions de t. d'acier

étend ses divisions et filiales en France et en Belgique

TOUTE LA GAMME DES PRODUITS SIDERURGIQUES
CONSTRUCTIONS METALLIQUE ET MECANIQUE

S.A. COCKERILL-DOUGREE-PROVIDENCE

SERAING (BELGIQUE)

L'Université entre l'industrialisation et la contestation

Guy QUADEN,
Assistant à l'Université de Liège.

Si l'Université est partout le champ privilégié du mouvement que l'on a baptisé « contestataire », ce n'est pas avant tout parce qu'elle est une institution fréquentée par des hommes relativement plus jeunes et plus disponibles. Ce n'est pas seulement parce qu'elle est une institution qui a tardé à revoir ses méthodes d'enseignement et de gestion et à redistribuer le pouvoir en son sein. C'est plus fondamentalement (1) parce qu'elle est une institution dont les fonctions qu'elle est amenée à remplir, en vertu du rôle stratégique qui est le sien dans l'ensemble du système économique-social, sont l'objet d'une critique désormais permanente.

La nouveauté du récent mouvement étudiant n'est d'ailleurs pas la contestation politique en général (seuls les thèmes et la radicalité de celle-ci sont neufs) mais bien la contestation politique du système universitaire lui-même et de ses fins, la « désacralisation » du savoir qui s'y transmet et de l'autorité qui s'y exerce.

I Fonctions de l'Université

A la question traditionnelle « quelles sont les missions, les finalités (2) de l'Université ? », trop d'universitaires se contentent encore de répondre (par facilité ou par naïveté ?) « l'enseignement et la recherche » et de s'en tenir là. Quel enseignement ? quelle recherche ? de quelles manières ? à quelles fins ? harcèlent aujourd'hui les contestataires.

Car enfin, il n'est pas plus sérieux, ou en tout cas plus éclairant, de définir les finalités de l'Université par l'enseignement et la recherche exclusivement que d'attribuer aux autoroutes la seule fonction de faciliter et accélérer le transport routier. Chacun sait et reconnaît aujourd'hui qu'une autoroute sert également à attirer industries et services dans une région donnée ou encore à mettre au travail un certain nombre de chômeurs...

Les finalités de l'Université sont au moins aussi multiples et complexes ; outre des fonctions explicites (l'enseignement et la recherche), l'Université assume également des fonctions implicites ou latentes. Est-ce « dévoiler la couronne » qu'en analyser les conséquences ? L'Université mériterait, pensons-nous, d'être traitée par les universitaires avec la même rigueur scientifique que n'importe quelle autre institution sociale ou phénomène naturel plutôt que d'être ensevelie sous des

(1) La critique des rapports autoritaires ou bureaucratiques dans l'Université ne saurait d'ailleurs être menée indépendamment de l'analyse des fonctions assumées par celle-ci.

(2) Nous assimilons ici finalités, fonctions, missions ; la question traitée n'est rien d'autre que : « à quoi sert l'Université ? »

propos éternellement académiques, ronronnants ou à tout le moins pudibonds.

Pour le sociologue et l'économiste, il y a d'ailleurs quelque temps déjà que les fonctions de l'Université ne sauraient plus être limitées à l'enseignement et à la recherche.

En termes sociologiques (3), on dira que l'enseignement vise à la fois à réaliser une certaine uniformisation (« socialisation ») des enseignés et à dégager les « élites » qui assureront la pérennité de la société en question. Quant à l'Université, au sommet de la pyramide que constitue le système d'enseignement, elle est aujourd'hui « à la fois un moyen de recrutement de la couche dirigeante et un mode d'intégration des couches intellectuelles dirigées » (4).

En termes économiques (5), on dira que l'éducation n'est pas seulement une dépense individuelle rapportant un bénéfice individuel, n'est pas seulement un acte de consommation mais encore un acte d'investissement.

L'enseignement et la recherche sont des facteurs de la croissance économique ; la formation de « capital humain » joue dans cette croissance un rôle désormais plus important que l'accroissement de capital physique.

L'enseignement est le plus souvent présenté et perçu comme un facteur d'individualisation qui assure à ceux qui le reçoivent un certain savoir et une certaine égalité de chances au pouvoir.

Mais il est aussi un facteur d'homogénéisation ; par les valeurs et les modèles qu'il transmet (valeurs et modèles qui ne sont pas également proches des attitudes et des intérêts des différentes classes sociales), il est chargé de faciliter la cohésion sociale. Cette fonction d'intégration n'a cessé de s'amplifier car l'enseignement généralisé (ainsi que les « mass media ») a notamment repris à son compte des tâches de socialisation jadis confiées à l'Eglise et à l'armée.

Si l'enseignement est un facteur d'intégration sociale, il est désormais aussi un facteur de croissance économique. L'analyse renouvelée des facteurs de la production (6) indique que l'augmentation quantitative des trois facteurs classiques (terre, capital, travail) explique de moins en moins l'accroissement du produit national. Le rôle prédominant revient à un facteur « résiduel », un facteur « inexpliqué » et composite, un facteur « humain ». Car si le définir avec précision est peu aisé, le facteur « inexpliqué » rend compte de l'amélioration de la

(3) Voir notamment J. DELCOURT — « Investir en hommes — la motricité de l'enseignement dans les sociétés scientifiques et techniques », Les Editions Vie Ouvrière, Bruxelles, 1965 ; P. BOURDIEU et J.C. PASSERON — « Les héritiers — Les étudiants et la culture », Editions de Minuit, Paris, 1964.

(4) F. BON et M.A. BURNIER — « Les nouveaux intellectuels », Cujas, Paris, 1966, p. 271. Les auteurs ajoutent : « La sélection des technocrates interfère avec la formation des techniciens ». La fonction du savoir se distingue de celle du pouvoir. Il importe en effet de constater que l'Université ne forme plus seulement des avocats, médecins, professeurs et dirigeants, mais aussi, et de plus en plus, des cadres et des techniciens voués à des tâches de dirigés, souvent routinières, et, à la limite, à la sous-qualification et au sous-emploi.

L'analyse demagogique du mouvement fondée sur l'origine sociale de la plupart des étudiants néglige délibérément la place de ceux-ci dans le processus de production.

(5) Voir notamment J. VAIZEY — « Economie de l'Education », Les Editions Ouvrières, Paris, 1964 ; T.W. SCHULTZ — « Economic value of Education », Columbia University Press, New York, 1963 ; A. PAGE — « La mesure des effets économiques de l'éducation », Revue économique, mars 1964.

(6) Voir notamment O. AUKRUST — « Investissement et expansion économique », Revue de la mesure de la productivité, O.C.D.E., no 16, 1959 ; E.W. DENISON — « La mesure et la contribution de l'enseignement et du facteur résiduel au progrès économique », O.C.D.E., Paris, 1963.

qualité du travail de la population active. Celle-ci est due à l'éducation, la recherche, l'« organisation », etc.

L'enseignement intervient pour une large part dans l'amélioration de la force de travail. En prenant en considération les seuls rendements directs de l'éducation (c'est-à-dire une fraction des différences de revenu entre les individus), l'économiste américain Denison aboutit à la conclusion que, entre 1929 et 1957, l'enseignement a amélioré aux U.S.A. la qualité du travail de 0,93 % par an. Or, le travail représente 73 % du revenu national. Si l'on multiplie ceux-ci par 0,93 %, on obtient 0,67 %, soit la contribution de l'enseignement à la croissance annuelle de l'économie U.S. entre 1929 et 1957. Celle-ci ayant été de 2,93 %, l'enseignement (0,67 %) représente 23 % du taux d'expansion et constitue le facteur le plus important de l'accroissement de la production par personne occupée (7).

Quelles que soient les critiques qui puissent être portées à la démarche de Denison, la valeur indicative de ces chiffres est certaine. On a pu dire avec raison que l'enseignement était devenu un secteur quantitativement et qualitativement plus important que la métallurgie ou encore, suivant l'expression de Lê Thanh Khôi, « la plus grande industrie de notre époque » et ce « tant par les « ressources » humaines et financières qu'elle absorbe, que par l'importance de sa « production » : les cadres de la production, de l'administration et de la recherche » (8).

Si, « à l'époque libérale, les fins de l'Université étaient homogènes : par l'enseignement supérieur, les enfants de bourgeois devenaient bourgeois à leur tour » (9), les finalités de l'Université sont aujourd'hui multiples, complexes et contradictoires. L'enseignement universitaire, face à la triple croissance des sciences et techniques, de l'économie et de la population étudiante, est aujourd'hui partagé entre l'épanouissement personnel et les contraintes économiques ; ou encore entre l'élitisme et l'éducation permanente, etc.

D'ailleurs, l'antique « Universitas magistrorum et scholarum », (la communauté de maîtres et de disciples partageant les mêmes valeurs), si elle est toujours le modèle auquel se réfèrent la plupart des universitaires dans leurs projets de réforme (ou, plus exactement, de restauration mais ce mot ferait apparaître tout le péril de l'entreprise...) s'est disloquée en ce que certains ont appelé une « multiversité » ; celle-ci essaye en effet de fédérer des projets, des intérêts, des groupes divers.

Cet éclatement est relativement moins ressenti au niveau des professeurs car chacun est au moins maître d'un domaine qui lui a été réservé à vie. Mais la multiplication, au côté des facultés traditionnelles, de divers instituts, écoles, commissions et fondations de recherche est cependant révélatrice.

Quant au groupe des étudiants, il est de moins en moins constitué de jeunes pour qui l'Université n'était qu'une joyeuse « parenthèse » dans leur vie de privilégiés (pour qui l'enseignement reçu n'était au fond qu'une « distraction » supplémentaire non pas parce que dépourvu d'intérêt mais parce que « désintéressé », coupé d'une pratique de

(7) Le second facteur serait ce que Denison appelle « le progrès des connaissances dans la production » dont l'enrichissement de l'éducation par la recherche.

(8) LÊ THANH KHÔI — « La plus grande industrie du XXe siècle », Revue économique, 1967, no 1, p. 1.

(9) F. BON et M.A. BURNIER — op. cit., p. 272.

toute manière assurée). La minorité est devenue majorité qui voit dans l'Université un moyen d'ascension sociale, tout au moins une garantie.

Ces étudiants (issus de plus en plus des classes moyennes) viennent certes chercher une culture « universitaire » mais qu'ils ressentent comme éloignée de la culture dont ils sont issus (et qui est à la fois celle de la famille, de l'école et de la T.V.) — inversement les professeurs se plaignent d'une « baisse du niveau » —, éloignée aussi des réalités contemporaines. Mais ils viennent surtout chercher sinon directement un métier, du moins un ensemble de connaissances les rendant aptes à exercer un métier (et c'est le fétichisme — la nausée au moment de la crise — du diplôme, de l'examen, du « tuyautage »). Mais cette professionnalisation s'accompagne chez certains d'une révolte devant les conditions dans lesquelles elle s'opère et les perspectives sur lesquelles elle débouche.

II L'Université « bourgeoise »

L'année 1968 aura connu la remise en cause spectaculaire et généralisée des résidus archaïques sclérosant, à des degrés divers, la gestion, les structures, le fonctionnement de la plupart des Universités européennes; la révélation des hésitations, des inadaptations, des frayeurs même de ces Universités face aux grands nombres qui affluent désormais à leurs portes.

Mais les avant-gardes du mouvement étudiant ont porté la critique plus loin (et c'est à ce niveau qu'elle sera durable) en mettant également en accusation le contenu de l'enseignement et de la recherche universitaires. Dès lors, ce n'est plus seulement l'Université « moyenne » qui était en question, mais bien l'Université « bourgeoise », l'Université « de classe », l'Université « technocratique », c'est-à-dire, l'Université de demain plus encore que l'Université de papa.

Dans leur ouvrage sur les « Conceptions de l'Université » (10), J. Drèze et J. Debelle distinguent les conceptions idéalistes et utilitaristes de l'Université. Les premières dégagent la finalité de l'Université à partir d'un axiome relatif à une aspiration fondamentale de l'homme ou de l'humanité : aspiration au savoir (conception du Cardinal Newman), aspiration à la vérité (conception des allemands Von Humboldt et K. Jaspers), aspiration au progrès (conception de A. Whitehead). Les secondes dégagent la finalité de l'Université en partant d'un besoin spécifique de l'Etat. Dans cette optique, l'Université apparaît comme un instrument que l'Etat utilise en vue de services précis à lui rendre : par exemple, la stabilité politique (conception napoléonienne) ou l'édification de la société communiste (conception soviétique).

Mais ces modèles, pensons-nous, ne peuvent être considérés pour plus qu'ils sont : épurés, idéaux, « idéologiques ». Toutes les Universités (quelles que soient d'ailleurs les philosophies dont elles se réclament ou non) dispensent un savoir, produisent la science, collaborent à la croissance économique, assurent un encadrement idéologique, contribuent à la stabilité politique. Toutes ces tâches sont évidemment remplies avec plus ou moins de bonheur mais la dernière l'est tout aussi

(10) J. DREZE et J. DEBELLE — « Conceptions de l'Université », Fondation Industrie-Université, Bruxelles, 1966.

bien lorsque l'Université se veut, comme c'est le cas chez nous, « apolitique », ne prétendant connaître que des moyens et non des fins (ce qui revient à cautionner celles qui sont actuellement dominantes dans la société).

Les mythes de la neutralité de l'école (11), de l'enseignement libérateur ou encore médiateur entre les classes ont été secoués par le mouvement de contestation ; si les attaques n'ont pas toujours été portées avec un égal discernement, leur rudesse ne saurait être déplaisante tant ces mythes sont solidement enracinés : ils sont ceux par lesquels les hommes de droite justifient le système social dont ils profitent, ceux dans lesquels les hommes de la vieille gauche avaient placé leurs espoirs et auxquels ils avaient, avec les avantages sociaux, limité leur action.

Lorsque certains étudiants et certains enseignants dénoncent le caractère « bourgeois » de l'Université, qu'entendent-ils exactement par là ? Il importe, croyons-nous, d'être clair et de ne pas confondre deux choses.

1) La non-démocratisation de l'accès à l'Université est une évidence pour chacun. On sait que, dans quasiment toutes nos Universités, les étudiants issus de famille ouvrière ou paysanne représentent moins de 10 % du recrutement. La culture et la science demeurent donc des privilèges de classe.

Longtemps on a considéré l'obstacle financier (c'est-à-dire le coût des études et surtout le manque à gagner) comme l'obstacle principal à l'accession des enfants de familles peu aisées à l'enseignement supérieur. Il apparaît nettement aujourd'hui que la barrière principale est d'ordre culturel.

Les enfants d'ouvriers et de paysans sont moins poussés vers les études qui conduisent quasi automatiquement à l'Université et y réussissent d'ailleurs moins bien. Cependant, il ne s'agit pas d'inaptitudes naturelles, mais bien de l'effet d'une condition inférieure. A partir d'observations précises, les sociologues français Bourdieu et Passeron ont fait le procès de l'enseignement conçu comme un don et non comme un guide (12).

L'« héritage culturel » diffère selon les classes sociales et est responsable de l'inégalité initiale des enfants devant l'épreuve scolaire. Les enfants des familles les plus favorisées héritent de leur milieu d'origine, « des savoirs et un savoir-faire, des goûts et un « bon-goût » dont la rentabilité scolaire, pour être indirecte, n'en est pas moins certaine ». D'autant plus que l'inégalité initiale est renforcée par le système de valeurs implicites que véhicule le système scolaire, ses traditions pédagogiques, le contenu et la forme de la culture qu'il transmet et exige, la langue dans laquelle il effectue cette transmission, qui sont en affinité avec les valeurs, la culture et la langue des classes privilégiées. Pour Bourdieu, « c'est sans doute par un effet d'inertie culturelle que l'on peut continuer à tenir le système scolaire pour un facteur

(11) En Belgique, la neutralité définie par le Pacte scolaire consiste réglementairement en la prohibition des discussions sur les problèmes politiques et sociaux d'actualité. Mais, la transmission des valeurs qu'opère l'école (même publique) ne saurait être neutre et, d'autre part, tout enseignement qui s'organise à partir de l'exclusion des matières qui divisent le groupe social est condamné à la sclérose. Aussi l'idée d'un pluralisme idéologique tend aujourd'hui à se substituer au thème de la neutralité. Cf. CINCINNATUS, « Une école neutre ? », La Revue Nouvelle, n° 11, 1968.

(12) P. BOURDIEU et J.C. PASSERON — « Les héritiers — Les étudiants et la culture », op. cit. ; « Les étudiants et leurs études », Mouton, Paris, 1964.

de mobilité sociale, selon l'idéologie de « l'école libératrice », alors que tout tend à montrer au contraire qu'il est un des facteurs les plus efficaces de conservation sociale en ce qu'il fournit l'apparence d'une légitimation aux inégalités sociales et qu'il donne sa sanction au don social traité comme don naturel » (13).

Le système scolaire sert bien les privilégiés sans que ceux-ci aient à se servir de lui, car on ne doit pas continuer à voir dans l'injuste recrutement de la population universitaire l'effet d'un interdit prononcé par la classe dirigeante. En effet, pour le capitalisme organisé d'aujourd'hui, au contraire du capitalisme concurrentiel de jadis, les études supérieures ne sont plus du luxe, mais une nécessité.

La démocratisation de l'accès à l'Université est au programme de tous les partis politiques, mais elle progresse lentement parce que l'enseignement classique et surtout l'Université (en raison de son passé et de ses traditions) sont des milieux peu propices à la démocratisation, éloignés des milieux populaires.

2) Le contenu et les méthodes de l'enseignement ne sont pas seulement des freins à l'accès et à la réussite des enfants de milieu modeste, mais sont aussi des instruments d'intégration au moule social dessiné par la classe dominante de tous les enseignés, quels que soient leur origine et leur héritage culturel.

Au « Colloque national sur les problèmes de pédagogie » tenu à Amiens, quelques semaines à peine avant ce qu'on appelle désormais pudiquement les « événements » de mai en France, Bernard Herzberg, aujourd'hui Secrétaire général du S.N.E.-Sup., écrivait dans son rapport sur les finalités de l'enseignement :

« L'éducation est un facteur d'intégration sociale dans sa démarche : la relation traditionnelle enseignants-enseignés est un prototype de relation autoritaire.

« L'éducation est un facteur d'intégration sociale dans son contenu : elle transmet des modes de pensées conformistes ; l'acceptation des hiérarchies sociales établies en est le corrolaire.

« L'éducation est un facteur d'intégration sociale dans ses résultats : sauf pour une élite réduite, elle tend à l'unité des possibilités de choix ; c'est ce qu'on appelle l'orientation.

« L'éducation est un facteur d'intégration sociale par les personnes qui l'assurent : l'autonomie dont elles bénéficient dans leur profession leur dissimule la dépendance où elles se trouvent vis-à-vis du système social ».

Et l'Université en particulier ? On peut admettre avec A. Touraine (14) qu'« elle pêche plus parce qu'elle ne fait pas que par ce qu'elle fait ». « Si elle accordait une place plus importante aux sciences sociales, elle pourrait exercer une action libératrice et non pas seulement conformiste. Mais l'Université n'arme le futur cadre, technicien ou expert ni des connaissances scientifiques suffisantes, capables de s'opposer à la pseudo-rationalité des dirigeants, ni d'une formation critique délibérément tournée vers les problèmes du monde contemporain ».

Mais, à nouveau, il convient d'être précis. L'insuffisance de la formation générale dans laquelle n'ont pas encore été intégrées l'économie

(13) P. BOURDIEU — « La transmission de l'héritage culturel », in DARRAS — « Le partage des bénéfices », Editions de Minuit, Paris, 1966, p. 387.

(14) A. TOURAINE — « Le mouvement de mai ou le communisme utopique », Le Seuil, Paris, 1968, p. 75.

et la sociologie est patente ainsi que le désintérêt de l'Université quant à l'emploi social qui est fait des connaissances et des techniques qu'elle transmet. Cette lacune doit être dénoncée dans toutes les facultés. Ainsi, et à titre d'exemple, les études médicales et l'organisation de la profession (tant au niveau de la pratique que de la recherche) correspondent à une certaine conception de la médecine que l'Université se garde bien de discuter.

Mais on sait que c'est tout particulièrement dans les facultés de sciences humaines que certains étudiants ont rejeté une formation les transformant en « chiens de garde du régime capitaliste ».

L'enseignement dans ces disciplines est souvent partiel, parfois partial, forcément discutable. Que penser de l'enseignement dominant en sociologie qui nie les classes sociales, en économie réduit aux cadres marginalistes et keynésiens, en psychologie où les normes de l'équilibre prêtent à discussion ? Que penser de l'enseignement de l'histoire lorsqu'elle est diluée en une poussière de faits et de dates ou du droit limité à son état local et actuel ? (15).

Au surplus, l'Université peut même participer directement à l'exploitation capitaliste (16). N'y apprend-t-on pas aux psychologues, aux économistes d'entreprise, aux sociologues à apaiser les conflits de classe au mieux des intérêts de l'entreprise (en éludant la critique de ceux-ci) ou encore à vendre n'importe quoi à n'importe qui ?

III Devenir de l'Université

Nous ne croyons pas qu'il faille être grand prophète pour prédire l'avenir proche de l'Université car celle-ci n'est pas indépendante de l'évolution économique et sociale générale ; si les séquelles de l'Université moyennâgeuse sont appelées à disparaître, la technocratisation de l'Université va s'accroître et, avec elle, en retour, le mouvement de contestation.

Les contestataires, qui ont proclamé que, après mai, « rien ne serait jamais plus comme avant » (pour eux peut-être, mais pour les autres ?), comme les conservateurs vite portés à croire que la tempête (quand ils ne parlent pas d'un psychodrame puisqu'ils ont pronostiqué depuis longtemps la fin des idéologies et des mouvements révolutionnaires...) sera aussi passagère qu'elle fut contagieuse et virulente, devraient donc, à notre avis, se garder de tout optimisme exagéré.

1. La liquidation de l'Université moyennâgeuse (qui ne répond plus ni aux besoins de la nouvelle classe dirigeante ni aux aspirations des nouveaux étudiants) ne signifie rien d'autre que l'Université cessera définitivement d'être un monde à part, une « tour d'ivoire ».

Au niveau des symboles — Les professeurs renonceront à leur toge et les étudiants devront se résigner à la fin de l'« exterritorialité » des bâtiments universitaires. (On va partout vers l'Université du complet veston avec incursion occasionnelle d'uniformes policiers...).

Au niveau des rites — Les rituels des cours magistraux et des examens

(15) Ces enseignements ne sont évidemment pas moins grevés d'éléments idéologiques dans les pays de l'Est ; surtout, le voile y est plus mince entre l'idéologie et la science.

(16) J'exagère ? Que signifie alors un cours comme « Systèmes de salaires avec étude approfondie des réactions ouvrières » inscrit désormais au programme de l'Université de Liège d'ailleurs par souci d'alignement sur les Universités « avancées » ?

seront altérés et l'on peut prévoir l'atténuation du formalisme qui règne encore dans les organismes de gestion de beaucoup d'Universités.

A ce dernier niveau, on doit s'attendre à l'affaiblissement du lien, toujours entretenu dans la plupart des universités européennes, entre la compétence scientifique et l'autorité administrative. D'autre part, le principe féodal de la chaire, qui bloque la recherche, devra être aménagé.

2. Mais, ne soyons pas en retard d'une guerre, le phénomène le plus important pour l'avenir est certainement l'accélération de la technocratisation des Universités. Celle-ci s'opérera sous la triple pression de l'Etat, des milieux d'affaires et de la frange de professeurs « modernisateurs » souvent proches de ceux-ci.

Dans la bible des nouvelles couches dirigeantes (17), J.J. Servan-Schreiber indique clairement que les voies de la « contre-offensive européenne » au défi américain passent notamment par « la transformation des méthodes d'association, de convergence, entre les unités industrielles, l'Université et le pouvoir politique ».

Par la technocratisation de l'Université, nous entendons le renforcement de cette convergence par :

1) l'accentuation de la fonction professionnelle de l'enseignement universitaire (18). Cette professionnalisation (qui ne peut plus s'opérer sur le tas) a déjà envahi la plupart des facultés et écoles au moment où les professeurs semblent seulement s'en rendre compte. Presque toutes les modifications de programmes intervenues réalisent à la fois une adaptation aux progrès récents de la science et un renforcement des enseignements à caractère directement professionnel.

La tendance ne peut que se poursuivre même si une redistribution des tâches s'opère entre l'Université et un enseignement technique « reva-lorisé » (c'est-à-dire, notamment, passé plus directement sous la coupe des grandes entreprises...).

2) la « rentabilisation » de l'enseignement et de la recherche universitaires. La rationalité éo-capitaliste étend sa sphère sur l'Université où l'on devra aussi de plus en plus minimiser les coûts et maximiser les profits, former au moindre coût les produits les plus avantageux. La recherche fondamentale est attaquée au profit de la recherche appliquée, « concrète », rapidement rentable. La spécialisation menace de s'intensifier quoiqu'une certaine polyvalence ne puisse être exclue. La sélection des élus est prônée. Sur ce dernier point se retrouvent d'ailleurs la plupart des professeurs, dans leur nostalgie de l'élitisme, et les milieux dirigeants, pour qui, en fin de compte, la culture devrait être fonction des emplois disponibles dégagés par eux. Un plus grand nombre de jeunes seraient dirigés vers un enseignement technique continuant à dispenser un savoir purement utilitaire.

Si la gestion de l'Université s'industrialise, elle doit néanmoins s'assouplir. Les thèmes de l'autonomie (privée de contenu) et de la partici-

(17) J.J. SERVAN-SCHREIBER — « Le défi américain ». Denoël, Paris, 1967, p. 171. Cette convergence est d'ailleurs telle dans certaines universités américaines que certaines facultés sont véritablement des succursales des grandes entreprises, du Pentagone ou du Département d'Etat (comme les départements chargés, aux universités du Michigan et de Columbia notamment, de la pacification politique ou chimique au Vietnam).

(18) Que le lecteur ne se méprenne pas : le renforcement de la formation professionnelle à l'Université ne nous irrite pas en soi ; nous n'avons évidemment pas une conception aristocratique de l'enseignement universitaire, nous ne pensons pas que l'Université doive former aujourd'hui des érudits inutiles. Mais l'initiation professionnelle ne devrait pas se concevoir sans que l'Université donne à celui qui la reçoit les instruments lui permettant de situer et analyser critiquelement le rôle auquel il est destiné dans l'ensemble social.

pation (conçue comme anti-contestation) sont ainsi « récupérés » par les technocrates pour renforcer leur emprise sur l'Université.

Le renforcement des liens entre l'Université d'une part, la grande industrie et la finance d'autre part, sera facilité par l'introduction de représentants de ces milieux dans les conseils universitaires ou, tout au moins, la multiplication des fondations mixtes. Mais celles-ci s'accompagneront parallèlement d'une certaine association des chercheurs et des étudiants à la gestion de l'Université ; cette plus grande intégration est indispensable à une meilleure acceptation des changements en cours.

Enfin, l'amélioration du rendement universitaire exige encore une mobilité plus grande des cadres, des fonctions, des hommes. Or, cette mobilité, qui est une des caractéristiques du système universitaire américain, n'est pas, pour reprendre l'expression du professeur Jacques Monod, « compatible avec les principes actuels du recrutement, du fonctionnariat, des hiérarchies, des cloisonnements et de l'immobilisme » qui régissent encore tant d'universités européennes. Ces principes se verront donc infléchis dans les universités soucieuses de leur développement.

3. Quant au mouvement de contestation, il ne sera pas temporaire, croyons-nous (19) — ce qui veut dire, entre autres choses, qu'il va devoir préciser ses formes et concrétiser des objectifs intermédiaires. Certaines autorités politiques ou universitaires peuvent, comme les patrons de combat du XIX^e siècle, dénoncer les conspirations internationales et les agitateurs professionnels, l'opposition universitaire sera durable parce qu'elle est fondée socialement.

1968 aura amorcé le renouveau des luttes sociales et leur extension à de nouveaux secteurs. Nulle part l'Université, qui est aussi désormais un élément essentiel du système de production, ne saurait y échapper.

L'objectif fondamental du mouvement étudiant (20) — que la grande presse a noyé dans une mer de revendications diverses, parcellaires, intéressées souvent — est la contestation d'un pouvoir économique et de hiérarchies bureaucratiques qui ne se contentent plus seulement de manipuler la production mais aussi les besoins et la consommation, la culture et l'information, et aboutissent à « coloniser la vie quotidienne » (selon la formule d'Henry Lefebvre).

La rénovation des études et des rouages universitaires en Europe ne désamorçera pas le mouvement ; qu'on se rende compte qu'il est né à Berkeley dans une des meilleures universités américaines et que la Faculté des Lettres et sciences humaines de Nanterre (terrain vague mais bouillon de culture) n'était certes pas la plus arriérée de France... (21).

Pourquoi finalement l'Université aurait-elle à craindre un mouvement qui, en dernière analyse, bien loin de s'opposer à l'idée d'Université,

(19) Ceci n'exclut pas que, pour des raisons diverses qui ne seront pas analysées ici, le milieu étudiant continue à osciller entre un amorphisme trompeur et la révolte globale.

(20) C'est toujours avec une certaine dose d'inexactitude que l'on qualifie le mouvement d'étudiant car, si les étudiants lui fournissent l'essentiel de ses forces vives, il n'entraîne ni l'ensemble des étudiants ni seulement des étudiants. Mais sa démarche est « étudiante », c'est-à-dire critique et en recherche.

(21) Penser que le mouvement étudiant doit être le plus fort dans les facultés rétrogrades (sinon parmi les cancrés...) serait une erreur analogue à celle qui consiste à penser que le mouvement ouvrier est porté par les chômeurs ou les manœuvres alors qu'il l'est essentiellement par les ouvriers qualifiés.

rappelle opportunément que le travail scientifique ne saurait être que critique et multidisciplinaire ?

Politisation de l'Université ? Disons avec Herbert Marcuse « qu'il n'est pas question de politiser l'Université, parce que l'Université est déjà une réalité politique ». « Qu'on pense à l'utilisation directe, dans la production, dans la stratégie militaire, des sciences de la nature et même d'une science aussi abstraite que les mathématiques ; rappelons aussi que le Gouvernement et les grandes fondations privées tiennent sous leur dépendance financière les sciences de la nature, de même que la sociologie et la psychologie, et que ces dernières ont déjà rendu de grands services aux entreprises de contrôle et de manipulation des hommes et de régulation du marché. Dans ce sens on peut dire que l'Université est déjà une institution politique et qu'il s'agirait au meilleur cas de la contre-politiser, non de sa politisation. C'est dans le cadre du plan d'études et de la discussion scientifique que doit, à côté de la neutralité positiviste et qui n'en est pas une, s'exprimer la critique de la fonction actuelle de l'Université » (22).

Cette critique ne pouvant encore s'exercer dans le cadre des programmes de cours, on a assisté dans plusieurs universités soit au chahut de ceux-ci, soit au développement parallèle (et forcément marginal) d'universités « libres et critiques » où sont organisés des séminaires sur des sujets non prévus (ou de manière insuffisante) dans les programmes officiels comme le marxisme, la psychanalyse, l'histoire contemporaine.

Paralysie de l'Université ? Cette éventualité dépend moins, pensons-nous, de l'opposition étudiante (où la tendance qui parle de « destruction de l'Université » et que l'on pourrait assimiler aux canuts brisant leurs machines au milieu du XIX^e siècle, est très minoritaire et peu durable) que de l'incapacité éventuelle de l'Université d'admettre la critique en son sein et lui reconnaître un minimum d'armes véritables (sans quoi celles-ci demeureront l'agitation et la provocation). Pourquoi l'Université ne serait-elle pas aussi un « laboratoire de démocratie » ? A. Touraine, parlant des quelques professeurs qui s'engagèrent plus ou moins profondément du côté des étudiants, écrit : « C'est à eux, et à d'autres, qu'il appartient maintenant de prendre des initiatives, pour que l'Université ne soit plus aussi incapable de se transformer et d'accepter les conflits et l'innovation ». C'est le même sociologue qui pense que la crise apparaît « chaque fois que l'Université, incapable de gérer les tensions nécessaires à son fonctionnement, est amenée à les fuir, à ne se définir ni par son rapport aux forces sociales ni par sa créativité intellectuelle, mais seulement par ses principes et ses exigences internes, ses règles et ses traditions. Elle devient alors bureaucratique » (23).

Guy QUADEN

(22) H. MARCUSE — Conférence à l'Université Libre (F.U.) de Berlin-Ouest sur « Le problème de la violence dans l'opposition ».

(23) A. TOURAINE — op. cit., pp. 79 et 243.

LIVRES SCOLAIRES
EDITION - IMPRESSION

Maison d'Éditions

Ad. Wesmael-Charlier s.a.

69, rue de Fer - NAMUR - Téléphone : 081-201.48

CATALOGUE GRATUIT
SUR DEMANDE

REFORME & NIZET s.a.

- Entreprises d'isolation
- Protection anti-feu
- Projection d'amiante

Rue Baron Van Hamme, 29 – BRUXELLES 18

Tél. 02/76.51.46

Télex 23645

SIEGES A JEMEPPE (Liège) — BEERST (Diksmuide) — TOURCOING (France)

MEUBLES METALLIQUES

METALCUB

118, rue de Tilleur, 118
ST-NICOLAS – LIEGE

— Téléphone : 52.52.39 —

S. A.
ENTREPRISES
GENERALES

Louis DUCHENE

STRÉE

HUY



ENTREPRISES
GENERALES DE TRAVAUX
PUBLICS & PRIVES



ETUDES ET TRAVAUX
D'ELECTRIFICATION
3000 & 25000 V.

- A Huy, construit dans un site unique, immeuble à appartements à vendre et à louer. Panorama, air, lumière.
- Agréation en classe 8.

Au fil des jours...

Séance d'hommage au Professeur Paul Fourmarier

Le 6 février 1968, une cérémonie à la fois intime et solennelle a réuni autour du Professeur émérite Paul Fourmarier, ses amis, ses collaborateurs et ses anciens élèves, pour fêter son quatre-vingt-dixième anniversaire.

Par la voix de son Président, le Professeur A. Pissart, la Société géologique de Belgique a tenu à rendre un nouvel hommage à son œuvre, tandis que le Professeur H. Fredericq lui apportait celui de ses collègues de l'Académie royale de Belgique.

Le Professeur P. Michot se fit l'interprète des sentiments de gratitude de ses anciens élèves et collaborateurs, et M. W. van Leckwijck, Secrétaire général de l'Union internationale des sciences géologiques, lui transmit les compliments et les vœux des membres du Comité de cet organisme.

Une médaille frappée à l'effigie de l'éminent jubilaire lui fut ensuite remise et, selon son propre vœu, le produit de la souscription ouverte à cette occasion, et à laquelle a participé notre Association, a servi à la création d'un fonds qui porte son nom et qui est destiné à aider financièrement, dans leurs travaux d'études, les étudiants en sciences géologiques et minéralogiques.

L'Assemblée générale de 1968

Le vendredi 29 mars 1968, l'Assemblée générale annuelle des Amis de l'Université s'est tenue dans le grand auditorium de l'Institut de zoologie, mis une nouvelle fois à la disposition de notre Association par M. le Recteur Marcel Dubuisson, Vice-Président de notre Conseil d'administration.

M. le Président A. Leroux adressa tout d'abord les souhaits de bienvenue de l'Association à la très nombreuse assistance — plus de 700 personnes — et salua la présence de M. Jean Rey, Président de la Commission exécutive des Communautés européennes, de M. le Recteur M. Dubuisson, de M. Claude Renard, Vice-Président du Conseil d'administration de l'Université, ainsi que de plusieurs membres de l'expédition scientifique à la Grande Barrière de corail d'Australie. Rappelons que ces personnes avaient tenu à entourer M. A. Distèche, Professeur associé à l'Université, Directeur scientifique de l'expédition, pour entendre la primeur de sa conférence publique consacrée à cette importante mission universitaire.

Après avoir excusé les membres empêchés d'assister à cette séance, le Président A. Leroux pria l'assistance d'observer quelques instants de recueillement à la mémoire de tous les Amis de l'Université décédés depuis la dernière Assemblée et notamment de M. le Professeur Frenay, Membre du Conseil depuis 1960, de M. Marcel Schoofs, Président général de l'A.I.L.g. de 1964 à 1967 et de M. le Professeur Tulippe, Président de la Société géographique de Liège depuis 1958.

Après approbation du procès-verbal de l'Assemblée de 1967, il fut

procédé par acclamations au renouvellement des mandats des administrateurs sortants et rééligibles et à la nomination de nouveaux administrateurs en la personne de MM. Jean Constant, Procureur général à la Cour d'appel de Liège, Ch. Massonnet, Doyen de la Faculté des Sciences appliquées, L. Winand, Doyen de la Faculté des Sciences, Ch. Donnay, Président de la Section du Sud-Luxembourg, et Gérard Deleixhe, Fondateur de la Section bruxelloise de notre Association.

M. Jean Rey, Président de la Commission exécutive des Communautés européennes, fut ensuite appelé par l'Assemblée, unanime, aux fonctions d'Administrateur, auquel il fut, en outre, demandé d'accepter, malgré les lourdes tâches qu'il assume déjà, une Vice-Présidence de l'Association. M. Rey, qui voulut bien témoigner une fois de plus de l'attachement qu'il porte à l'Université et à notre Association, fut élu en cette qualité aux applaudissements de l'assistance.



Avant d'entamer la partie administrative de la séance, M. Leroux tint encore à remercier les Autorités académiques qui, par leur appui déterminant, ont permis à l'Association de connaître une année parti-



Ciné Photo-Club Pers. ULg.

L'allocation de M. le Président A. Leroux

culièrement faste dans le cadre du 150^e anniversaire de l'Alma Mater. La parole fut ensuite donnée successivement à M. J.-M. Teheux, qui fit une synthèse du rapport des activités générales de l'Association et à M. L. Dols, qui donna lecture du rapport des activités propres au Service des carrières.

Après approbation de ces rapports, le Président adressa des remerciements à la Commission administrative du Patrimoine de l'Université pour l'aide généreuse qu'elle nous apporte dans le fonctionnement du Service des carrières universitaires, ainsi qu'au Ministère de l'Edu-

cation nationale et au service du Professeur Van Cauwenberge pour les donations importantes faites en 1967 à notre Association.

Il rendit enfin un hommage particulier à la mémoire du Docteur Mouchet, décédé en décembre 1967, et exprima la reconnaissance de l'Association pour le legs de sa bibliothèque médicale de quelque 1500 volumes, affectée selon son vœu à un home d'étudiants en médecine.

Le professeur A. Fettweis, Administrateur-Trésorier, exposa ensuite, avec sa clarté habituelle, la situation des comptes de l'Association qui fut approuvée à l'unanimité.

*
**

On procéda alors à la remise des Prix des Amis de l'Université qui, grâce à une donation généreuse du Rotary-Club de Liège, passent de cinq à huit en 1968, tandis que trois prix supplémentaires seront à la disposition du Conseil pour les années ultérieures.

Le Président rendit hommage à M. le Professeur J. Stassart, Administrateur-Secrétaire de l'Association, rapporteur général de cette question particulièrement complexe et aux nombreux professeurs qui ont bien voulu par leurs rapports de lecture éclairer le Conseil de leurs précieux avis.

Les lauréats, à l'appel de leur nom, vinrent ensuite recevoir leur diplôme à la tribune. Ce sont :

- MM. Jean Carlier, Agrégé à la Faculté de Médecine, Docteur en médecine, Agrégé de l'enseignement supérieur ;
Luc Gosselin, Agrégé à la Faculté de Médecine, Docteur en médecine, Agrégé de l'enseignement supérieur : *Prix Comte de Launoit* ;
Georges Lebon, Assistant à la Faculté des Sciences, Docteur en sciences physiques ;
Pierre Lefebvre, Chef de travaux à la Faculté de Médecine, Docteur en médecine, Agrégé de l'enseignement supérieur ;
Guy L'Homme, Aspirant du F.N.R.S., Ingénieur civil chimiste, Master of science (chemical engineering) de l'Université de Berkeley, Agrégé de l'enseignement supérieur ;
M^{me} Marie-Paule Loicq-Berger, Première assistante à la Faculté de Philosophie et Lettres, Docteur en philologie classique ;
M. Guy Seret, Premier assistant à la Faculté des Sciences, Docteur en sciences géographiques.
M^{lle} Madeleine Tyssens, Chef de travaux à la Faculté de Philosophie et Lettres, Docteur en philologie romane.

Le prix quinquennal Charles Hanocq fut ensuite remis par M. Schlag, Professeur émérite et Président du Jury de ce prix, à M. Henri Servaes, Ingénieur A.I.Lg., Assistant au Service de construction des machines de la Faculté des Sciences appliquées. Rappelons que cette distinction est attribuée à l'auteur du meilleur mémoire relatif à la mécanique appliquée à l'art de l'ingénieur, par un jury de professeurs, désignés par six associations belges d'ingénieurs civils, présidé par un représentant de notre Association. De vifs applaudissements ponctuèrent la remise de ces distinctions aux lauréats.

Le Président A. Leroux annonça l'ouverture du concours ainsi que l'élargissement des conditions d'admission pour les Prix des Amis de l'Université à attribuer en 1969.

*
**

Ayant émis le vœu d'une année féconde pour les initiatives et les activités de l'Association, il proposa l'envoi d'un télégramme à Sa Majesté le Roi, Président d'Honneur de l'Association (1).

Avant de clôturer la réunion statutaire, il rappela le programme de la manifestation publique de cette soirée comportant la projection d'un film et de diapositives réalisés lors de la journée commémorative du 6 novembre 1967 et la conférence, illustrée de diapositives, par M. Distèche, Professeur associé, sur l'expédition à la Grande Barrière de corail d'Australie. Il remercia à nouveau M. le Recteur d'avoir bien voulu accepter de présenter le film et la conférence.

A la fin de cette séance qui suscita les réactions enthousiastes d'un très nombreux public, M. le Président Leroux invita les participants à prendre part à la réception, au cours de laquelle M. le Recteur, entouré des membres présents de l'expédition, se fit un plaisir de les présenter aux personnes intéressées.

Cette réception s'est déroulée avec grand succès et elle a réuni, sous le signe de la bonne humeur, un grand nombre d'amis de l'Université avec leurs invités.

Générosité

Nos lecteurs savent que la réalisation au Sart Tilman d'une « Maison des Anciens » figure parmi les objectifs de l'Association.

Devançant tout appel de notre part, un de nos membres fidèles, M. Maurice Servais, Docteur en droit 1944, Licencié en sciences sociales 1946, Avocat près la Cour d'appel de Liège, a tenu à nous faire parvenir un généreux versement pour cette affectation particulière. Il nous est agréable de souligner qu'il s'agit de la première participation de l'espèce et, aux remerciements que nous adressons à M^e Servais, nous tenons à joindre l'expression de nos vives félicitations pour la spontanéité de son geste.

Prix Francqui 1968

Le 22 avril dernier, le Prix Francqui 1968 a été conféré à M. Jules Horrent, Professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres depuis 1956.

La Fondation Francqui lui a décerné cette haute récompense en hommage à la valeur de ses œuvres et publications nombreuses dans le domaine de la philologie médiévale et romane.

Cette éminente distinction qui lui fut remise par le Roi, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à la Fondation Universitaire, rejaillit sur l'Université de Liège. Nous nous en réjouissons vivement et sommes heureux de renouveler à M. le Professeur Horrent les plus vives félicitations de notre Association.

(1) Texte du télégramme à Sa Majesté le Roi : « Réunis en assemblée générale le 29 mars 1968, les Amis de l'Université de Liège prient Sa Majesté le Roi, leur Président d'Honneur, de bien vouloir accepter l'hommage respectueux de leur indéfectible attachement ». (s) A. Leroux, Président.

Le Chef de cabinet de Sa Majesté le Roi a fait parvenir à M. Leroux la réponse suivante : « Le Roi, sensible aux sentiments d'attachement que vous lui avez exprimés à l'occasion de l'assemblée générale de votre Association, m'a chargé de vous transmettre ainsi qu'à tous ceux dont vous vous êtes fait l'interprète ses vifs remerciements ». (s) A. Molitor.

Manifestation en l'honneur de M^{me} J. Gobeaux-Thonet

Le 2 mai 1968, une manifestation de sympathie a réuni, autour de M^{me} Gobeaux, Bibliothécaire en Chef de l'Université, à l'occasion de sa retraite, ses nombreux amis et collaborateurs. M. le Recteur Dubuisson avait tenu à s'y associer par sa présence.

M. le Professeur Claude Renard, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université, retraça en termes excellents sa brillante carrière et lui exprima la reconnaissance profonde de l'Université pour les services importants qu'elle lui a rendus.

M. le Professeur Harsin évoqua, non sans humour, de nombreux souvenirs et, au nom des usagers de la Bibliothèque, lui fit part, ainsi qu'à ses collaborateurs, de leurs sentiments de vive gratitude.

M^{me} Marie Delcourt, Professeur émérite, lui exprima, en termes émouvants, le témoignage de sa profonde amitié.

Enfin, M^{me} Gobeaux remercia, en quelques mots choisis, tous ceux qui avaient voulu lui manifester leur attachement et qui se retrouvèrent dans la cordiale réception qui termina cette réunion.

Nos lecteurs se souviendront avec reconnaissance des nombreuses et importantes contributions que M^{me} Gobeaux apporta au Bulletin des Amis de l'Université et se joindront en pensée aux meilleurs vœux que nous tenons à lui renouveler.

L'Université de Liège et les ordinateurs

Le 7 mai 1968, notre Association a organisé, à l'Institut de Mathématique, conjointement avec la Société d'Etudes et d'Expansion et avec le bienveillant appui de M. le Recteur Dubuisson et des Autorités académiques, une séance d'information pour mettre en évidence la place prise par l'Université de Liège dans le domaine des applications des ordinateurs.

L'accueil des participants, au nombre de plus de 400, fut fait par notre Président M. A. Leroux qui excusa l'absence de M. Georges Englebert, Président de la Société d'Etudes et d'Expansion, empêché pour des raisons de santé, et remercia les Autorités académiques pour l'important concours apporté à la réalisation de cette manifestation. Il rappela le rôle majeur que joue, dans la vie de l'Université, le Centre de Calcul et de Traitement de l'Information, en activité depuis dix ans, et les services éminents qu'il rend tant à l'Université qu'à l'économie du pays. Il présenta ensuite les divers orateurs de la soirée :

M. le Professeur Massonnet, Doyen de la Faculté des Sciences appliquées et Président de la Commission de Travail du Centre de Calcul, définit la structure et le fonctionnement du Centre ainsi que le rôle de l'ordinateur dans l'art de l'ingénieur ;

M. le Professeur M. Linsman, Directeur du Centre, entretint l'auditoire de « l'informatique à l'Université de Liège » ;

M. E. Evrard, Chargé de cours associé, remplaçant M. le Professeur L. Delatte, empêché, exposa l'activité du Laboratoire d'analyse statistique des langues anciennes (LASLA) ;

M. B. Fraeijs de Veubeke, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées, fit une communication consacrée aux problèmes des techniques aéronautiques et spatiales ;

M. P. Ledoux, Professeur à la Faculté des Sciences, rendit compte des applications aux problèmes d'astrophysique ;

M. P. Lefebvre, Agrégé à la Faculté de Médecine, fit le point des problèmes d'informatique médicale.

Après plus de deux heures d'exposés accompagnés de diapositives, les participants purent à loisir visiter la remarquable exposition organisée à leur intention par le Centre de Calcul, ainsi que les salles où fonctionnent les ordinateurs et leurs annexes.

Les orateurs furent assaillis de questions complémentaires auxquelles ils répondirent de bonne grâce, ce qui montrait le vif intérêt que cette séance d'information avait suscité.

Cette excellente soirée s'est terminée par une réception très animée.

Inauguration de la ligne d'autobus Liège-Sart Tilman

Le 18 septembre 1968, M. le Recteur Dubuisson a procédé à l'inauguration de cette ligne spéciale, conçue pour répondre aux besoins de l'Université à partir de la rentrée d'octobre.

Au cours de la séance d'information tenue à cette occasion, il a été rappelé que les premiers instituts en service à cette date sont ceux de chimie et de physique (licence, doctorats et recherches). Faisant partie de la même tranche de travaux, ont également été réalisés des homes d'étudiants comportant 380 chambres et un restaurant de 2000 couverts avec cafétaria, salles de réunion, salles d'exposition et de jeux. Sur un effectif total de quelque 10.000 personnes, la ligne nouvelle d'autobus intéresse, en premier lieu, environ 2400 étudiants et 300 membres du corps enseignant et du personnel scientifique, administratif et technique appelés à se rendre au Sart-Tilman, dès le 7 octobre, pour tout ou partie de leurs activités.

Devant l'impérieuse nécessité de leur assurer immédiatement la possibilité d'une étroite liaison avec la Ville, la décision fut prise de créer cette ligne régulière nouvelle, renforcée aux heures de pointe. Elle est assurée conjointement par la Société nationale des chemins de fer vicinaux et la Société des transports intercommunaux de la région liégeoise.

Pendant une première période expérimentale, l'Université couvrira une exploitation que l'on prévoit déficitaire.

Le millénaire de l'Abbaye Saint-Laurent à Liège

Parmi les dernières manifestations organisées dans le cadre du 150^e anniversaire de l'Université, figurait la commémoration du millénaire de « Saint-Laurent de Liège, Eglise, Abbaye, Hôpital Militaire ». Ces cérémonies ont commencé le 23 septembre 1968 par l'inauguration d'une prestigieuse exposition, dans les cloîtres de la Cathédrale Saint-Paul.

Les plus hautes autorités civiles, religieuses et militaires ont participé à cette inauguration puis se sont rendues à la Salle académique de l'Université. C'est là qu'eut lieu la présentation du livre mémorial de Saint-Laurent dont l'élaboration a été confiée à M^{me} Rita Lejeune-Dehousse, Professeur à l'Université.

L'après-midi, s'est ouvert un colloque scientifique sous la présidence de M. Welsch, Doyen de la Faculté de Médecine.

Le 24 septembre, Mgr van Zuylen, Evêque de Liège, entouré de douze abbés mitrés ou prieurs de diverses abbayes bénédictines, a concélébré la messe du millénaire en la basilique de Saint-Martin.

Au cours de cette cérémonie, M. le Professeur Stiennon, principal animateur de l'exposition, fit le récit des mille ans d'histoire de Saint-Laurent.

Cette commémoration a aussi donné à la Chorale universitaire l'occasion de faire entendre, au Conservatoire, sous la direction de Frédéric Anspach, et avec la participation de l'Orchestre de Liège, deux œuvres peu connues : La Cantate B.W.V. 140 de J.S. Bach et le « Judith Triomphants » écrit en 1756 par le liégeois Jean-Noël Hamal. Ce brillant concert permit à la Chorale universitaire de donner une nouvelle preuve de sa grande maîtrise et une nombreuse assistance ne ménagea pas ses chaleureux applaudissements aux choristes et à leur chef pour cette remarquable exécution.

Réunion du Conseil d'administration

Le 28 novembre dernier, le Conseil d'administration de l'Association s'est réuni, à l'Université, en la salle des Professeurs.

M. le Président A. Leroux a rappelé la mémoire de M. Neef de Sainval, Administrateur depuis 1948, décédé le mois précédent. Il a signalé les nominations intervenues au sein du Secrétariat permanent : M. J.-M. Teheux, Docteur en droit, au service de l'Association depuis 1962, est nommé Secrétaire général ; M. L. Dols a quitté le cadre des Amis de l'Université pour entreprendre une carrière dans le secteur privé ; pour compléter ses effectifs, l'Association s'est assuré le concours de M^{me} H. Funcken-Schynts, Docteur en droit de 1965, en qualité de Secrétaire d'administration ; M^{me} P. Huskin-Hansoul, Assistante sociale, au service de l'Association depuis 1963, est nommée Secrétaire adjointe. Après examen des candidatures déposées en vue d'obtenir un prix des Amis de l'Université, le Conseil a déclaré admissibles dix d'entre elles et a établi, pour chacune, une commission de lecture.

Un rapport sur les activités et les finances a été présenté. Ont été particulièrement soulignés le développement du Centre de recherche et d'information sur les carrières, la nouvelle présentation de la Revue et l'étude préalable à une prochaine mise en adjudication, rendue nécessaire par l'augmentation du coût d'impression.

Un exposé du Président de l'Union générale des étudiants sur la création d'un Centre culturel au Sart Tilman a été suivi d'un échange de vues sur la « Maison des Anciens » qui devrait pouvoir trouver sa place dans un cadre semblable.

Enfin, le programme des activités dans la province de Namur et à Bruxelles a été évoqué par les présidents respectifs des deux groupements, le D^r A. Ringlet et M. G. Deleixhe.

Dixième anniversaire du Palais des Congrès de Liège

Le 10 décembre 1968 a été célébré le dixième anniversaire du Palais des Congrès de Liège.

De très nombreuses personnalités avaient tenu à rehausser cette cérémonie de leur présence.

Le Bourgmestre de Liège, M. Destenay rappela à cette occasion les importantes manifestations qui se sont tenues dans notre ville depuis la fin de la guerre. Nos lecteurs, eux, se souviendront de l'accueil qu'ils y trouvèrent le 18 novembre 1967, lors de l'inoubliable Journée des

Anciens organisée dans le cadre des manifestations du 150^e anniversaire de l'Université.

Le Président Paul Martin est admis à l'éméritat

Le 16 décembre 1968, M. Paul Martin, Président du Tribunal de première instance de Liège, atteint par la limite d'âge, était admis à l'éméritat. De ce fait, la réception traditionnelle offerte tous les deux ans par le Barreau à ses avocats honoraires, prit ce jour-là une ampleur exceptionnelle.

Le Bâtonnier Radelet rendit un particulier hommage au Président Martin pour l'œuvre accomplie au cours de sa carrière, tant d'avocat que de magistrat.

Le Président Martin, égrenant bien des souvenirs, répondit en mettant l'accent sur le sens élevé de la confraternité.

Notre Association, qui s'honore de bénéficier de son éminent concours en qualité de Commissaire aux comptes, a pris part à cette émouvante cérémonie et est heureuse de lui renouveler ses plus chaleureuses félicitations.

Nous avons lu pour vous...

Saint-Laurent de Liège, Eglise, abbaye, hôpital militaire. Mille ans d'histoire.

Cet ouvrage de luxe a été édité par l'Université de Liège avec le concours technique de la S.A. Soledî au terme des manifestations du 150^e anniversaire et à l'occasion de la commémoration du Millénaire dont nous rendons compte d'autre part.

Conçu par M^{me} Rita Lejeune, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, pour le Comité exécutif du Millénaire de l'Abbaye Saint-Laurent de Liège, cet imposant volume réunit 34 études dues aux spécialistes les plus éminents. Il est richement illustré de 20 quadrichromies, 88 reproductions en noir et blanc et de nombreux plans, cartes et dessins au trait.

Il réunit une très abondante documentation sur le passé de Liège et de l'Abbaye Saint-Laurent et nous sommes heureux de rendre hommage à ses promoteurs et à ses réalisateurs.

Bibliographie de l'entreprise. Sélection d'ouvrages commentés par l'Institut de sociologie de l'Université de Liège.

Devant le succès rencontré par cette publication, l'Institut de sociologie a procédé à sa réédition en 1968. Celle-ci a été entièrement revue et les ouvrages commentés ont été regroupés sous les trois rubriques : ouvrages généraux, disciplines de base, direction et principales fonctions de l'entreprise.

Cette bibliographie, accompagnée de commentaires et d'appréciations, mérite de retenir l'attention des dirigeants et cadres d'entreprises soucieux de leur perfectionnement.

Elle constitue un guide très sûr dans le choix des ouvrages qui contribuent le plus utilement à leur formation.

Etude prospective des fonctions et des activités urbaines dans cinq centres anatoliens (CEDEV).

Le Centre d'Etudes des problèmes des pays en développement, placé sous la présidence du Professeur J. Frenkiel, vient de nous faire parvenir le premier volume d'une nouvelle collection de publications,

consacrée aux problèmes de développement et de coopération avec le Tiers-Monde. Cette collection nouvelle qui constitue pour notre Alma Mater — et pour le CEDEV en particulier — une manifestation supplémentaire de leur vocation à la coopération internationale, sera le reflet des initiatives et des actions du Centre.

Le premier volume de cette collection est consacré au travail accompli par deux chercheurs MM. L.J. Beckers et A.J. Descamps, licenciés en sciences géographiques, envoyés en Turquie à la demande des autorités de ce pays pour participer aux recherches en géographie humaine s'inscrivant dans le programme d'aménagement des villes de la province d'Ankara.

L'initiative de l'organisation de cette importante mission revient à M. J. Wilmet, Maître de conférences à l'Université, et l'OCDE ainsi que le CEDEV se sont chargés de sa réalisation, en collaboration avec le Gouvernement turc et l'Office belge de coopération au développement.

ENTREPRISES

Verbiest-Dolhain

Installations Eclairage

Force Motrice

Ventilation

Rue Bolder, 3, ZICHEM-ZUSSEN-BOLDER. Tél. 04/32.04.35 (Bureau de Liège)

LIBRAIRIE

J. BELLENS

S.A.

Téléphone : 23.78.60 (7 l.)

Dépositaire

des éditeurs

du monde entier

FORET et LHOEST

TELEPHONES : { (019) 540.20
(019) 542.48

**Entreprises
générales
de
Travaux
publics
et
privés à
BOVENISTIER**

Réalisateurs du Gros Œuvre
du HOME DES ETUDIANTS - GUSTAVE RUHL,
du Home et Restaurant de Bavière
et des trois Halls pour Laboratoires d'Essais
au Val-Benoît

Nouvelles des Associations

Association Namuroise des Anciens

Nous ne surprendrons pas nos lecteurs en disant que, sous l'impulsion de son dynamique Président, le Docteur Ringlet, cette Association a connu, au cours du premier semestre de 1968, une activité qui ne le cède en rien à celle des années précédentes.

Sa tribune fut occupée par maints conférenciers de grand renom : Le 18 janvier, à Gembloux, le Professeur émérite J. Roskam exposa ce que devait être une médecine de qualité. Son magistral exposé fut suivi d'un échange de vues animé, qui témoigne bien de l'intérêt soulevé par cet important problème.

Le 1^{er} février, à la section namuroise de l'A.I.Lg., un film d'actualité « Rendez-vous dans l'espace avec John Glenn » est projeté.

Le lendemain 2 février, à Andenne, M. P. Evrard, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées, entretient son auditoire de l'exploration des volcans et présente un film sur la naissance de l'île de Surtsey en Islande.

Le 15 février, le Professeur R. Clémens parle, à Namur, de la formation continuée, sujet d'une particulière actualité.

Le 7 mars, à Gembloux, M. F. Desonay Professeur émérite à la Faculté de Philosophie et Lettres, présente deux grands écrivains belges d'aujourd'hui : Robert Vivier et Marcel Thiry.

Le 14 mars, la section namuroise de l'A.I.Lg. avait à sa tribune M. de la Croix, Ingénieur chimiste des industries agricoles, dont la conférence avait pour titre « XXI^e siècle : Famine ou Abondance ».

Le 21 mars, c'est M. B. Van de Walle, Professeur à l'Institut supérieur d'histoire et de littératures orientales, qui parle, à Couvin, de « Toutankhamon et son temps ».

Le cycle des conférences s'est terminé à Namur, le 4 avril, par un remarquable exposé de M. M. Florkin, Professeur à la Faculté de Médecine, sur le sujet « Médecine, Science et Société » et le 2 mai, à Andenne, par M. A. Monfils, Professeur à la Faculté des Sciences, qui entretient son auditoire de la « Conquête de la lune ».

Le dimanche 5 mai, a lieu la promenade familiale de printemps : une tournée des fermes-châteaux de Thudinie et de Thiérache, sous la conduite, aussi aimable que compétente, de M. E. Bouvier, bibliothécaire. Toutes ces activités, fort nombreuses on le voit, se terminent par l'Assemblée générale annuelle, tenue cette année à l'Athénée de Dinant, réunion à l'issue de laquelle les participants se sont retrouvés au cours d'un souper fraternel où la joie des Namurois, Anciens de Liège, s'est manifestée au plus haut point, heureux présage pour une nouvelle saison plus fructueuse encore.

Association des Médecins A.M.I.g.

Les 21^{es} Journées d'enseignement post-universitaire se sont ouvertes le jeudi 3 mai 1968, par une remarquable conférence du Professeur M. Linsman, Directeur du Centre de Calcul de l'Université, sur les

ordinateurs et leurs possibilités dans la vie médicale. Les séances scientifiques qui se déroulèrent les deux jours suivants, comportaient notamment une table ronde présidée par le Professeur E.H. Betz et consacrée au problème du cancer du col utérin.

Le samedi soir, de nombreux membres de l'Association se sont réunis pour le banquet traditionnel de clôture, rehaussé par la présence de M. le Recteur et de M^{me} Dubuisson. Tous les participants ont eu grand plaisir à se retrouver à l'occasion de cette manifestation annuelle de la confraternité et de l'amitié.

Le 30 mai 1968, l'Assemblée générale statutaire s'est tenue à la Maison des Médecins. Après un émouvant appel des morts et le rapport du D^r E. Mohr sur l'assemblée générale de 1967, le Président Delrée a fait en son nom et en celui du Secrétaire général, le D^r Proyard, un long rapport sur la vie de l'Association au cours de l'exercice écoulé.

Il rappela le succès des Journées d'enseignement post-universitaire et la participation de l'A.M.Lg. au 150^e anniversaire de l'Université, ainsi qu'au Congrès d'urologie organisé par les Professeurs Maquinay et Nizet et au Symposium international sur les hormones polypeptidiques et protéiques organisé par le Professeur Van Cauwenberge.

Le Président a également exposé le renforcement des liens entre l'A.M.Lg. et l'Association des Amis de l'Université, et signalé que le D^r Devroye avait accepté de s'occuper de l'important problème des carrières médicales. L'Assemblée s'est terminée par un long et fructueux échange de vues sur l'organisation future de l'enseignement post-universitaire à la Faculté de Médecine.

Nous rappelons que cet enseignement, destiné aux praticiens et spécialement aux omnipraticiens, se donne à l'Auditoire de Médecine de l'Hôpital de Bavière. Il comprend, au début de chaque mois, un colloque interdisciplinaire et, en fin de mois, une conférence par un professeur étranger.

Ces diverses séances se déroulent avec un grand succès depuis le début de la présente année académique et le programme des prochaines réunions comporte : le 21 mars 1969, une conférence du Professeur Cain, de Marseille, sur « Le problème des relations entre généralistes et psychiatres » ; le 2 avril, un colloque consacré aux « Actualités endocrinologiques » présidé par le Professeur H. Van Cauwenberge ; le 25 avril, une conférence du Professeur A. Renold, de Genève, sur « L'obésité, problème d'actualité ». Le cycle se terminera les 10 et 11 mai par les 22^{es} Journées médicales liégeoises qui traiteront des actualités diagnostiques et thérapeutiques et comprendront un colloque sur les lombalgies. Enfin, des stages hospitaliers seront organisés les semaines du 5 au 10 mai et du 2 au 7 juin.

Les organisateurs signalent qu'un certificat de fréquentation d'enseignement post-universitaire sera délivré par l'Université après un cycle de 3 ans de cours. La délivrance de ce certificat est subordonnée à l'inscription à l'Université, à demander au Professeur H. Van Cauwenberge (Hôpital de Bavière) ou au Docteur G. Delrée, 11, rue Dartois, Liège.

Cercle scientifique des Anciens Elèves de l'Institut de Pharmacie

Les Journées pharmaceutiques de Liège se sont tenues à l'Institut de Pharmacie, les 8 et 9 juin 1968. En raison de la commémoration

du 150^e anniversaire de l'Université, cette manifestation revêtait un particulier éclat. Elle comportait une série de conférences relatives aux différentes disciplines des sciences pharmaceutiques ainsi qu'une exposition de produits, matériel et livres scientifiques. Elle était rehaussée par la présence de nombreuses personnalités étrangères et des professeurs de l'Institut de Pharmacie parmi lesquels on comptait M. le Professeur émérite R. Vivario. Plusieurs professeurs des autres universités belges, de même que d'éminentes autorités officielles du monde pharmaceutique, avaient tenu à participer également à cette manifestation.

Après avoir signalé les personnalités qui, retenues par leurs obligations, s'étaient fait excuser, M. le Professeur Stainier, Président du Cercle, accueillit les participants et les invita à se recueillir devant le monument aux morts des deux guerres où fut déposée une gerbe de fleurs. Il procéda ensuite à l'inauguration de l'Exposition, qui fut suivie d'un vin d'honneur et l'un lunch.

Dans l'après-midi, trois conférences furent données par MM. les Professeurs Lespagnol (Université de Lille), Vogelenzang (Université de Leyde) et Plat (Université de Besançon).

Le lendemain 9 juin, la journée débuta par une conférence du Professeur Van Os (Université de Groningue). Le Président remit ensuite le Prix du Stagiaire créé par le Cercle en vue d'encourager les jeunes diplômés dans la recherche scientifique. Les prix de 1968 furent attribués à MM. Osselaer et Delporte, Assistants à l'Institut de Pharmacie de Liège.

L'après-midi fut consacrée à deux conférences : l'une par le Professeur A. Mirimanoff (Université de Genève) et l'autre par le Docteur Jacob, de l'Institut Pasteur de Paris.

Cette manifestation s'est terminée par un banquet de clôture, à Chaudfontaine, qui réunit les participants dans une atmosphère de cordialité et de bonne humeur générales.

Section Bruxelloise des Amis de l'Université

L'année 1968-69 a été inaugurée sous les auspices les plus favorables. Le 6 décembre 1968, à la Maison de la Presse, M. François Duyckaerts Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, a fait, devant un auditoire extrêmement attentif, un brillant exposé sur le thème « Humanisme et Humanités ». Il avait été présenté par M. Gérard Deleixhe, fondateur responsable de la Section et membre du Conseil d'administration des Amis de l'Université.

Le sujet se prêtait admirablement au développement des idées d'actualité sur les problèmes de la contestation. L'orateur eut ainsi l'occasion de définir les origines du mouvement, ainsi que ses formes d'extériorisation, et d'évoquer les événements récents, notamment à l'Université de Liège. Ce fut aussi l'occasion pour M. Duyckaerts de mettre l'accent sur les diverses réformes envisagées dans le domaine de l'enseignement secondaire. La conférence fut suivie d'un débat très animé.

Le 8 janvier 1969, c'est le Professeur Fernand Dehousse, ancien Ministre, qui occupait la tribune de l'Association, cette fois à la Maison des Notaires. Il avait pris, pour sujet de sa magistrale conférence, l'analyse de la situation internationale actuelle face à la politique des blocs.

La grande autorité dont jouit M. Dehousse dans les milieux internationaux, ainsi que son talent d'orateur, ont donné à son exposé une haute valeur d'information, vivement appréciée par son auditoire. M. G. Holoye, Conseiller d'Etat, se fit l'interprète des remerciements de l'assemblée.

Enfin, la section a fixé à son programme une conférence le 14 mars à 20 h 15, à la Maison des Notaires, présentée par M^{me} Papy, Docteur en sciences de l'Université de Bruxelles et Chef des travaux au Centre belge de pédagogie de la mathématique, sur un sujet d'une brûlante actualité : « Révolution dans l'enseignement de la mathématique ».

Chez les Physiciens

L'Association des Licenciés et Docteurs diplômés de l'Université de Liège vient de perdre un de ses membres fondateurs, Pierre Bungert, de la promotion 1959, qui représentait la province du Luxembourg au sein de son comité.

Lorsque l'Association des Amis de l'Université de Liège avait émis le souhait de voir revivre sa section du sud du Luxembourg, Pierre Bungert, avec sa générosité habituelle et son cœur ardent, s'était offert spontanément. Il avait su insuffler à ce groupe une nouvelle jeunesse, organisant des conférences et des réunions amicales auxquelles avait pris part un autre Ardennais de vieille souche, le Professeur Rozet, représentant Monsieur le Recteur.

Il y a deux ans, la maladie l'avait contraint à mettre fin à toutes ses activités autres que celles de professeur à l'École technique de l'Etat et au Lycée royal d'Arlon. Il y était hautement apprécié, non seulement pour la valeur de son enseignement mais aussi pour la chaleur humaine qu'il y prodiguait.

Il est mort à trente-deux ans, laissant une veuve et deux jumeaux de trois ans. L'Association des Physiciens leur présente ses condoléances émues.

H. SAUVENIER

Association des Chimistes A.C.Lg.

L'A.C.Lg. nous communique une récente prise de position de la Fabachim qui, pour rappel, regroupe les associations de diplômés en sciences chimiques des universités de Bruxelles, Liège et Louvain.

Il s'agit d'une protestation énergique contre les projets d'exonération d'impôt de 50 % des revenus jusqu'à 1.500.000 F, en faveur des cadres étrangers travaillant en Belgique et qui seraient soit :

1° détachés par une société étrangère dans une société belge lorsqu'elles font toutes deux partie d'un même groupe international ;

2° recrutés directement à l'étranger par une société belge, filiale d'une société étrangère ou faisant partie d'un groupe international, en vue de venir travailler en Belgique ;

3° membres étrangers du personnel scientifique recrutés par des centres et laboratoires de recherches scientifiques, belges ou étrangers, établis en Belgique.

Entre autres aspects de la question, on notera tout particulièrement le point suivant, extrêmement grave dans une situation de libre circulation des travailleurs :

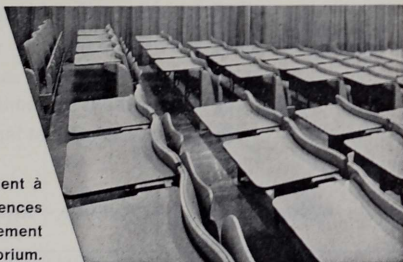
« Alors que pour tout on parle de la Politique scientifique et que l'on prône le développement des études universitaires du troisième cycle,

alors que les universités belges délivrent chaque année environ 300 diplômes de licencié en sciences chimiques et que toutes nos associations sont préoccupées des possibilités d'emploi pour ces jeunes licenciés, le Gouvernement accorde une prime formidable à l'engagement et au maintien en fonction de diplômés étrangers, puisque, pour assurer à l'employé de cadre un salaire réel identique, impôts déduits, le traitement brut à payer par l'employeur sera de loin inférieur s'il préfère un étranger à un de nos compatriotes ». Manifestement, cette affaire devra être suivie de très près.

Sièges pour Auditorioires

Notre type UNIV
à planchette-écrivain
escamotable

répond vraiment à
toutes les exigences
que pose l'ameublement
rationnel d'un auditorium.



confort maximum - position parfaite pour l'écriture - surface d'écriture considérablement agrandie - pénétration plus aisée dans la rangée.

S.A. Les Etablissements

FIBROKIT

26, rue Masui - BRUXELLES
Tél. : 15.71.05 et 16.50.81

IMPRIMERIE

George MICHIELS

Société Anonyme

LIEGE, 6, rue de la Paix — TONGRES, 13, rue Corver

Livres et périodiques scientifiques en toutes langues — Plus de 8.000 signes spéciaux — Machines à composer Monotype — Matériel moderne — Personnel d'élite.
Travaille à la plus grande satisfaction de sa clientèle

S
E
N

Ets. Francis LAURENTY

22, Rue Lairesse, LIEGE

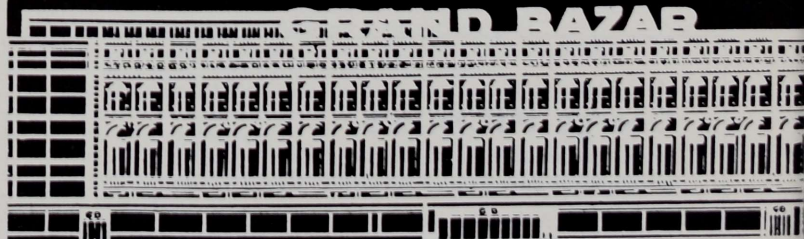
Tél. 43.33.56 - 43.24.57

Service Electro-Mécanique de Nettoyage

- Entretien journalier de locaux privés et industriels
- Lavage de vitres et toitures d'usines
- Raclage, bouche-porage et entretien des parquets
- Dépoussiérage
- Grand nettoyage
- Blanchiment et peinture
- Lavage de tapis et tapis plain à domicile

Même maison à VERVIERS - BRUXELLES - CHARLEROI

LE GRAND magasin d'une GRANDE VILLE



GB

Grand Bazar
LIEGE VERVIERS JEMEPPE SERAING

Etudes et Carrières universitaires

Population estudiantine de l'U. Lg. en 1967-68

Etudes conduisant à un diplôme de :	Belges		Etr.	Total 67-68	Total 66-67	Total 64-65	Total 59-60
	H.	F.					
1. Philosophie et Lettres	409	419	47	875	870	871	602
2. Psycho. et Sc. éducation	156	166	20	342	312	241	125
3. Hist. et Litt. orientales	20	5	1	26	11	7	6
4. Art et Archéologie	30	66	7	103	85	60	70
5. Droit	487	110	35	632	570	671	485
6. Criminologie	19	1	11	31	20	17	8
7. Sc. com. et Adm. aff.	495	90	173	758	772	301	294
8. Centre int. Travail	24	1	—	25	11	9	2
9. Sciences	889	489	137	1.515	1.417	1.240	886
10. Médecine	1.103	351	242	1.696	1.623	1.234	933
11. Education physique	47	38	5	90	71	71	105
12. Sc. appliquées	1.065	21	335	1.421	1.375	1.190	1.048
13. Centre int. sc. nucléaires	28	2	4	34	25	26	—
Total	4.772	1.759	1.017	7.548	7.162	5.938	4.564

Les examens de 1^{re} candidature en 1967

Parmi les statistiques des examens à l'Université de Liège en 1967, nous avons extrait la synthèse des résultats enregistrés en 1^{re} candidature dans les différentes sections d'études. Il convient de noter que le nombre des réussites totalise les deux sessions et que les pourcentages se rapportent aux inscriptions aux cours et non à celles prises aux examens. En regard, figurent les coefficients de 1966 et de 1964.

Etudes conduisant à un diplôme de :	Inscr. cours	Réussites	% de réussites		
			1967	1966	1964
1. Philosophie et Lettres et Instituts annexés	524	193	36,8	30,5	36,7
2. Droit et Ecoles annexées	614	198	27,4	33	48,5
3. Sciences	412	140	33,9	31,7	36,2
4. Médecine et Institut ann.	677	218	32,2	41,4	35,8
5. Sciences appliquées	376	196	52,1	62,7	67,9
Total	2.603	945	36,3	39,3	43,5

Prêts gratuits pour jeunes diplômés

La Fondation Fernand Lazard nous prie de communiquer qu'elle accorde des prêts exempts d'intérêt à des jeunes gens ayant terminé leurs études supérieures.

Les interventions, dont le montant maximal est de 100.000 F, ont pour objet de faciliter soit l'achat des instruments de travail nécessaires à l'exercice de la profession, soit l'installation d'un cabinet de consultations. Le remboursement doit être terminé après une période de dix ans, mais il doit être commencé à partir de la troisième année, tout au moins par un acte récongnitif.

Les conditions de prise en considération d'une demande sont les suivantes : l'emprunteur doit posséder la nationalité belge, la demande doit être patronnée par deux professeurs d'Université ou par deux membres de l'Académie des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts ou de Médecine. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus et les demandes adressées au secrétariat de la Fondation Fernand Lazard, 11, rue d'Egmont à Bruxelles 5.

Les dates limites d'introduction des demandes sont les 1^{er} janvier et 1^{er} juin de chaque année.

Rapport statistique 1968 de la Fondation universitaire

Comme chaque année, le Rapport du Bureau de statistique de la Fondation universitaire a rendu compte, dans un important volume, des chiffres relatifs à la population de l'enseignement supérieur en Belgique. En voici quelques extraits sous forme de tableaux.

TABLEAU I. — Certificats d'études moyennes supérieures ou d'humanités et Diplômes d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur, délivrés en 1966 et en 1967.

Certificats			Régime linguistique et sexe	Certificats		Diplômes d'aptitude		
Section	1966	1967		1966	1967	1966	1967	
Latin-Grec	8.497	8.416	Fr. {	H	6.331	6.340	5.308	5.589
Latin-Mathématiques	1.944	2.026		F	5.216	5.798	3.598	4.074
Latin-Sciences	1.896	2.218		T	11.547	12.138	8.906	9.663
Scientifique A	3.580	3.708	Nl. {	H	8.296	8.837	6.995	7.596
Scientifique B	3.653	5.029		F	5.167	6.356	3.588	4.329
Economique	5.415	5.934		T	13.463	15.193	10.583	11.925
Scientifique spéciale	25	—	Total {	H	14.627	15.177	12.303	13.185
Total	25.010	27.331		F	10.383	12.154	7.186	8.403
				Total général		25.010	27.331	19.489

TABLEAU II. — Inscriptions dans l'enseignement supérieur des étudiants de la génération 1967-68 (1^{res} inscriptions), par grands groupes d'études.

Groupes	Belges		Etr.	Total 67-68	Total 66-67	Total 64-65	Total 59-60
	H.	F.					
1. Sc. ecclésiastiques	46	24	121	191	215	232	196
2. Philosophie et lettres et annexes	774	962	79	1.815	1.890	1.704	1.146
3. Droit et annexes	998	312	54	1.364	1.178	796	473
4. Sciences	1.193	649	103	1.945	1.917	1.701	1.183
5. Médecine, pharmacie et annexes	1.935	891	295	3.121	2.711	1.946	1.460
6. Médecine vétérinaire	283	27	21	331	187	73	67
7. Sc. appliquées	944	14	112	1.070	1.081	1.188	873
8. Agronomie	265	7	47	319	313	263	112
9. Sc. sociales, politiques et économiques	1.039	414	236	1.689	1.164	858	324
10. Sc. commerciales et économ. appliquées	1.460	553	202	2.215	2.453	2.176	1.049
11. Pédagogie et psychol.	451	442	64	957	926	790	267
12. Centres interfacultaires	4	—	4	8	4	—	12
Total	9.392	4.295	1.338	15.025	14.039	11.727	7.162

TABLEAU III. — Evolution de la population estudiantine totale dans l'enseignement supérieur.

Année Académique	Belges		Etrangers	Régime linguistique		Total	Indice de progression
	H.	F.		Français	Néerland.		
1949-50	15.614	2.907	1.017	12.993	6.545	19.538	100
1954-55	17.655	3.924	1.190	14.021	8.748	22.769	116
1959-60	22.037	5.316	1.797	17.690	11.460	29.150	149
1964-65	29.835	8.920	3.686	24.225	18.216	42.441	217
1966-67	35.844	12.493	5.455	30.184	23.608	53.792	275
1967-68	38.815	14.335	6.022	32.948	26.224	59.172	303

TABLEAU IV. — Diplômes de fin d'études délivrés en 1967, par grands groupes d'études.

Groupes	Belges		Etr.	Total 1967	Total 1966	Total 1965	Total 1960
	H.	F.					
1. Sc. ecclésiastiques . . .	69	17	73	159	115	149	153
2. Philosophie et lettres et annexes . . .	748	605	24	1.377	1.280	1.136	806
3. Droit et annexes . . .	450	77	37	564	585	523	576
4. Sciences . . .	966	366	65	1.397	1.162	1.220	846
5. Médecine, pharmacie et annexes . . .	916	291	92	1.299	1.335	1.265	1.039
6. Médecine vétérinaire . . .	34	1	4	39	48	67	55
7. Sciences appliquées . . .	716	7	44	767	677	634	508
8. Agronomie . . .	95	4	20	119	112	112	128
9. Sc. sociales, politiques et économiques . . .	350	96	99	545	489	397	275
10. Sc. com. et écon. appl. . .	888	240	110	1.238	1.033	879	837
11. Pédagog. et psychol. . .	153	136	25	314	271	229	215
12. Centres interfacultaires . . .	88	2	19	109	114	102	23
Total . . .	5.473	1.842	612	7.927	7.221	6.713	5.461

Pour une meilleure information des jeunes

L'A.S.B.L. Centre mondial des jeunes « Reine Elisabeth de Belgique » a organisé un congrès sur les carrières les 24, 25 et 26 septembre derniers.

Cette manifestation, qui se tenait dans les installations du C.E.R.I.A. à Bruxelles, permit aux jeunes et à ceux qui s'intéressent à leurs problèmes (professeurs, éducateurs, psychologues...) de se faire une idée plus précise des possibilités d'emploi qu'offrent différents secteurs d'activité professionnelle ou certains pays étrangers.

Le congrès se déroula sous forme d'interventions assez brèves, mais nombreuses, de personnalités particulièrement compétentes dans l'une ou l'autre branche d'activité.

Au cours de la première journée, l'examen de problèmes généraux fut d'abord entrepris. On entendit des exposés d'un représentant de l'Office National de l'Emploi, de deux psychologues, l'un attaché au Ministère de l'Emploi et du Travail, l'autre donnant l'opinion des Centres psychomédico-sociaux libres, d'une personnalité de la R.T.B. et d'un délégué de l'Université de Bruxelles.

Ces interventions ont eu notamment pour effet de mettre en exergue, d'une part, la très haute utilité des informations dont doivent s'environner les jeunes au moment du choix de leurs études et de leur

carrière, d'autre part, les graves lacunes en matière de sources d'informations mises à leur disposition, de même d'ailleurs qu'à celle des personnes appelées à les conseiller et les guider.

Les autres exposés furent faits par différents orateurs émanant des milieux professionnels les plus divers : chacun brossa, pour son secteur, un tableau des besoins actuels et prévisibles en diplômés des différents niveaux. C'est ainsi que furent examinés les secteurs bancaire, de l'imprimerie et des transports aériens, les professions pharmaceutiques, des relations publiques, de géomètre-expert immobilier et de traducteur. La deuxième journée permit de poursuivre ce tour d'horizon : les secteurs des produits chimiques, des fabrications métalliques, des assurances, de l'informatique, des produits pétroliers, de l'agriculture, des constructions et des agences de voyage firent l'objet d'un exposé. La plupart des orateurs insistèrent sur la nécessité d'un perfectionnement tout au long de la carrière et de faire un effort considérable en matière de connaissance des langues modernes. On entendit également des interventions plus générales, telles que celles de représentants de la Fondation Industrie-Université, d'un Centre d'Information des jeunes et du Conseil national de la politique scientifique.

Après des exposés de représentants des industries chimiques belges, du matériel électrique et de la C.G.E.R., la dernière journée fut tout particulièrement consacrée aux débouchés offerts aux jeunes à l'étranger. Les ambassades de nombreux pays avaient envoyé, soit un délégué, soit une communication écrite ; parmi les pays qui suscitèrent le plus d'attrait, citons notamment le Canada et l'Australie.

Les conclusions qui furent tirées par les organisateurs de ce congrès portèrent notamment sur les moyens de procurer aux jeunes toutes les informations sur les différentes carrières, leur avenir, les conditions et les qualités nécessaires pour les entreprendre.

En parcourant le programme des cours

Comme les années précédentes, nous sommes heureux de présenter les modifications et innovations les plus importantes que nous avons relevées dans le programme des cours de l'année académique 1968-69.

I. Faculté de philosophie et lettres

Parmi les cours facultatifs que propose la Faculté, on remarque la suppression du cours d'italien (60 h), remplacé par deux cours de 30 h chacun : « Eléments des principales langues romanes » (partim : italien) et (partim : espagnol). D'autre part, le cours libre de « Bibliographie générale et bibliothéconomie » (60 h) n'est pas repris.

A l'*Institut supérieur d'histoire de l'art et d'archéologie*, le grade d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur en histoire de l'art ou en histoire de la musique est créé. Il comporte une épreuve et se prépare par une année d'études au moins. Cette épreuve peut être subie la même année que l'examen pour le grade de licencié, ce dernier grade étant une condition d'admission à l'examen d'agrégation. Enfin, nous croyons utile de souligner qu'une importante réforme, qui ne figurait pas au programme des cours, mais est entrée en vigueur dès cette année, affecte les premières candidatures des études de *philologie*. D'une manière générale, cette réforme a pour objet d'orienter plus rapidement les étudiants vers la spécialisation qu'ils ont choisie et de supprimer ou de diminuer certains cours « généraux ». De plus, elle introduit, pour les étudiants en philologie germanique,

le choix de deux langues parmi les trois qui étaient obligatoires auparavant (néerlandais, anglais, allemand).

II. Faculté de droit

La 1^{re} épreuve de la candidature en droit comporte un nouveau cours : « Introduction éthique au droit » (15 h).

Dans le cadre de la réforme des études de droit, qui avait pris cours l'année passée, on voit la suppression de la 2^e épreuve du grade de candidat en philosophie et lettres préparatoire au doctorat en droit et à la licence en notariat, et son remplacement par la 2^e épreuve de la candidature en droit, dont le programme était d'ailleurs déjà fixé l'an dernier. Différentes modifications affectent le programme du doctorat en droit ; elles résultent du fait que la réforme des études de droit atteint cette année le 2^e doctorat ; les cours de droit civil relatifs aux successions, aux donations et aux régimes matrimoniaux sont enseignés au 2^e et non plus au 3^e doctorat ; un nouveau cours apparaît : « Organisations internationales » (30 h) ; par contre, le cours de « Compétence et procédure civile » ne figure plus au programme de cette épreuve.

La licence en notariat est, elle aussi, modifiée dans sa 2^e épreuve ; on y voit notamment une augmentation du nombre d'heures consacrées à certains cours (de droit civil par exemple) et l'apparition de nombreux exercices d'application.

Dans le cadre des enseignements en sciences sociales, les programmes de la 2^e licence en sciences politiques (ancien régime) et de la 2^e licence en sciences diplomatiques sont supprimées. Ils n'avaient été maintenus qu'à titre provisoire et sont remplacés par la 2^e licence en science politique, mention « gouvernement » ou mention « relations internationales ».

Le programme de la licence en criminologie subit également certains changements : le cours de pénologie passe de la 1^{re} à la 2^e épreuve ; un cours de sociologie (45 h) apparaît au programme de la 1^{re} licence. On remarque aussi différents changements dans l'intitulé de certains cours.

Au programme de l'École d'administration des affaires figurent, depuis cette année, des conseils et instructions particulièrement utiles relatifs aux mémoires de fin d'études.

III. Faculté des sciences

La 1^{re} épreuve du grade de candidat en sciences naturelles et médicales est remplacée par celle du grade de candidat en sciences médicales ; cependant, ce changement ne porte que sur le titre et non pas sur les matières enseignées.

On note une légère modification au programme de la licence en sciences physiques ; le cours d'introduction à l'astrophysique devient un cours facultatif de la 1^{re} épreuve, alors qu'il était un cours libre ; d'autre part, le cours facultatif de physico-chimie des silicates est supprimé.

Les épreuves de candidature et de licence en sciences chimiques font l'objet d'un profond remaniement ; une partie du cours de chimie organique passe de la 1^{re} licence à la 2^e candidature ; cette épreuve est, par contre, allégée par une diminution du nombre d'heures consacrées à la chimie générale (parties inorganique et organique), à la cristallographie et à la minéralogie, à la géologie et à la géographie physique ; la 1^{re} licence en sciences chimiques comprend la partie

principale des cours de base, tandis que la 2^e épreuve donne à l'étudiant la possibilité de choisir une orientation correspondant au sujet de son mémoire de fin d'études (chimie générale inorganique, organique, physique ou analytique), par des cours de compléments en la matière, d'une importance horaire d'au moins 30 heures.

Les épreuves de la candidature en *sciences géologiques et minéralogiques* voient également certaines modifications : les cours de logique et psychologie morale passent de la 1^{re} à la 2^e épreuve ; les cours de physique générale passe totalement en 1^{re} épreuve ; dans cette dernière, le cours de chimie générale (1^{re} partie) est ramené de 90 à 75 h, le cours de géométrie analytique, d'analyse infinitésimale et de mécanique analytique (1^{re} partie) passe de 120 à 75 h ; par contre, l'importance horaire accordée aux travaux pratiques relatifs à ces deux derniers cours augmente ; la 2^e épreuve voit aussi diminuer le nombre d'heures consacrées à la mécanique analytique (2^e partie) (30 au lieu de 45) ; on y voit apparaître les cours de paléontologie systématique (30 h), d'éléments de systématique et de morphologie végétales (30 h), de géomorphologie (30 h) ; le cours d'éléments de botanique disparaît. Les épreuves de cette licence subissent également certains changements : tels que, en 1^{re} épreuve, diminution des heures de chimie analytique (60 h au lieu de 90), suppression du cours d'éléments de topographie, augmentation des heures consacrées à la géologie générale ou appliquée, nouveau cours de géomorphologie, etc. ; en 2^e épreuve, nouveau cours de cartographie géologique ; on note enfin la suppression de 3 cours facultatifs qui étaient proposés aux étudiants.

Le grade de candidat en *sciences biologiques* ou préparatoire à la pharmacie et à la médecine vétérinaire est remplacé par les grades de 1) candidat en sciences biologiques et préparatoire à la médecine vétérinaire et 2) candidat en sciences pharmaceutiques.

De nouveaux cours à option sont offerts aux étudiants de 2^e licence en *sciences zoologiques*.

Les épreuves de la *licence en sciences botaniques* font aussi l'objet de différentes modifications : on y trouve notamment un choix de 15 cours libres parmi lesquels les étudiants sont invités à choisir 3 intitulés. La 2^e épreuve de la candidature en *sciences géographiques* voit le cours de compléments de botanique (30 h) remplacé par le cours d'éléments de systématique et de morphologie végétales (30 h).

La *licence en sciences pour les pays de développement* offre une nouvelle spécialité : la zoologie.

Enfin, dans les *cours libres*, on remarque la suppression du cours de « progrès récents en théorie des réactions nucléaires ».

Le cours de « physique des basses températures » figurant au programme du *certificat d'études complémentaires en astrophysique* est remplacé par celui de « problème d'optique non linéaire ».

IV. Faculté de médecine

Les 2^e et 3^e années du grade de candidat en sciences naturelles et médicales sont remplacées par celles du grade de candidat en sciences médicales ; ce changement de dénomination est accompagné de certaines modifications dans le programme des cours : dans la 2^e épreuve, suppression du cours de notions de philosophie, du cours d'éléments de botanique ; augmentation du nombre d'heures consacrées au cours de biochimie générale (45 au lieu de 30) ; nouveaux cours : anatomie humaine systématique (partim : système nerveux central - 45 h) ;

anatomie humaine topographique (partim : les membres - 9 h) ; histologie spéciale (1^{re} partie - 22 h 30). Dans la 3^e épreuve, on remarque les nouveaux cours de psychologie (15 h) et de biologie des bactéries et des virus (22 h 30). Par contre, le cours d'anatomie humaine topographique est diminué de la matière déjà vue en 2^e candidature. La 1^{re} épreuve du grade de docteur en médecine est augmentée d'un cours de psychologie médicale (10 h).

La Faculté a augmenté le nombre de *cours libres* isolés que peuvent y suivre les étudiants (15 au lieu de 6) ; elle a également organisé un ensemble de cours destiné à l'enseignement de « recyclage » des *médecins-praticiens* ; ces cours portent sur des problèmes d'actualité dans différents domaines.

V. Faculté des sciences appliquées

On remarque l'apparition du grade de *candidat ingénieur architecte* : depuis cette année, les futurs ingénieurs architectes reçoivent, dès la 1^{re} année, un enseignement différent des autres candidats-ingénieurs ; leur programme est moins chargé en mathématiques et en chimie, mais comporte déjà des cours qui les concernent particulièrement, tels que l'architecture civile, etc.

Certains changements interviennent dans les épreuves des différents grades d'ingénieur civil ;

Le cours de géologie générale passe de la 1^{re} à la 2^e épreuve du grade d'*ingénieur civil des mines* ; le cours facultatif d'hydrogéologie passe de la 2^e à la 3^e épreuve de ce même grade.

Le cours d'électricité appliquée (2^e partie) est supprimé de la 1^{re} épreuve du grade d'*ingénieur géologue*, le cours de géologie générale passe de la 1^{re} à la 2^e épreuve ; le cours d'hydrogéologie passe de la 2^e à la 3^e épreuve de ce grade.

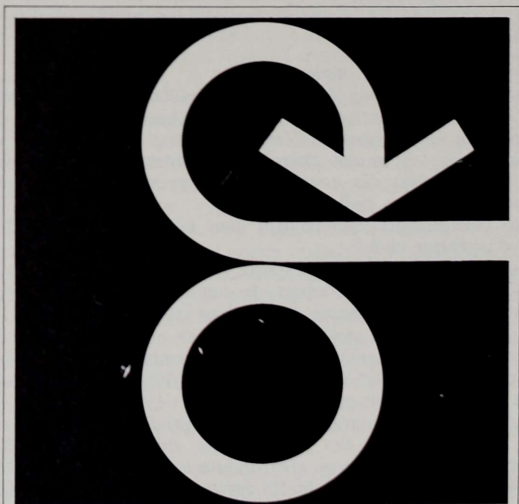
Le cours de notions de minéralogie est supprimé de la 1^{re} épreuve du grade d'*ingénieur civil des constructions*, du grade de *conducteur civil* et du grade d'*ingénieur civil architecte*. Un cours de mathématiques appliquées apparaît à la 1^{re} épreuve du grade d'ingénieur civil des constructions.

Les cours de préparation des minerais et de métallurgie des métaux autres que le fer sont supprimés de la 2^e épreuve du grade d'*ingénieur civil chimiste*. La 3^e épreuve de ce grade permet à présent deux orientations : « chimie » d'une part, « métallurgie extractive » de l'autre, avec dans ce dernier cas, deux options : « sidérurgie » ou « métallurgie des métaux non ferreux ».

Les cours de préparation des minerais et procédés généraux de construction et éléments de stabilité appliqués aux constructions industrielles, passent de la 1^{re} à la 2^e épreuve du grade d'*ingénieur civil métallurgiste*. Le cours de métallurgie physique est supprimé du programme de cette épreuve qui, par contre, voit apparaître deux nouveaux cours : connaissance des matériaux métalliques, d'une part, résistance des matériaux et éléments de théorie de l'élasticité, de l'autre. Le cours d'appareillages métallurgiques passe de la 2^e à la 3^e épreuve du grade d'ingénieur civil métallurgiste ; ces études offrent à présent deux tendances : métallurgie physique et métallurgie extractive, qui résultent des cours à option choisis dans le programme de la 2^e épreuve ; celui de la 3^e épreuve est augmenté d'un cours à option.

Des changements interviennent également dans les 2^e et 3^e épreuves du grade d'*ingénieur civil électricien-mécanicien* : dans la 2^e épreuve

de la tendance « électricité », le cours d'étude et projets des installations électriques fait place aux cours de calcul des réseaux de transport de l'énergie électrique, de conception et technique du transport et de la distribution de l'énergie électrique, et de calculatrices électroniques et traitement automatique des informations (1^{re} partie), ce dernier cessant d'être un cours à option pour devenir obligatoire ; dans la 3^e épreuve du même grade, un léger changement intervient dans les possibilités de choix de cours à option ; enfin, dans la 2^e épreuve de la tendance « mécanique », le cours de calculatrices électroniques et traitement automatique des informations subit le même sort que dans la tendance « électricité ».



SPECIALISTES EN TRAITEMENT DU METAL

Nos produits sont largement utilisés dans l'Industrie et la Construction : tôles fines laminées à froid, acier Haute Galvanisation GALBEST H.G., laminé vinyle métal SKINPLATE, fer-blanc " hot dip " et électrolytique, ESTETIC, tôle pré-peinte en continu.

des produits **Phenix Works**
FLEMALLE-HAUTE/BELGIQUE.

Commercialisation exclusive : EURINTER, 145, rue du Plan Incliné, LIEGE.

REPertoire DES ANNONCES

Acior (pp.) 5 ; Ansul International, 5 ; Assurances Générales, 1 ; Assurances Patriotique, 6 ; Azote, 19 ; Banque de Bruxelles, 2 ; Banque de Schaetzen, 19 ; Banque Dubois, 20 ; Banque Nagelmackers, 30 ; Banque de Paris et des Pays-Bas, 5 ; Chevron, 20 ; Cockerill-Ougrée-Providence, 30 ; Editions Wesmael-Charlier, 41 ; Entreprises Duchêne, 42 ; Entreprises Fauconnier, 20 ; Entreprises Forêt et Lhoest, 52 ; Entreprises Réforme et Nizet, 41 ; Entreprises Verbiest-Dolhain, 51 ; Etablissements Fibrocit, 57 ; Etablissement Laurenty, 58 ; Fabrique Nationale, 67 ; Grand Bazar, 58 ; Hôtels Amigo, 30 ; Imprimerie Michiels, 57 ; Librairie Bellens, 51 ; Lotissement de Rotheux, couverture 4, Ménage et Jowa, couverture 3 ; Métalcub, 41 ; Phenix Works, 66 ; Pieux Franki, 68 ; Restaurant Capri, 67 ; Société Générale de Banque, 71 ; Vieille Montagne, 67.



Capri

2 En Lulay des Febvres
Tél. 23.63.28

LE RESTAURANT
DE L'ELITE
VOUS OFFRE
SES SPECIALITES
ITALIENNES ET FRANÇAISES

○

CUISINE DU PATRON

○

FERME LE JEUDI

Vieille - Montagne S. A.

Direction générale : ANGLEUR
Tél. : 65.38.00 - Téléx : 41256

- ZINC } sous toutes leurs formes
- PLOMB }
- Cadmium ● Acide sulfurique
- Argent ● Arséniate de chaux
- Etain ● Blanc de zinc
- ● Poussière de zinc
- ● Sulfate de thallium

SEMI-CONDUCTEURS :

- Germanium
- Oxyde de Germanium
- Silicium

PRODUITS HYPERPURS :

Arsenic - Bismuth - Cadmium - Indium
- Mercure - Plomb - Thallium - Bromure,
Iodure et Chlorure de Thallium -
Zinc - Bromure de zinc.



FRANKI

des millions de pieux
exécutés dans plus de 60 pays

S. A. PIEUX FRANKI - 196, RUE GRÉTRY, LIÈGE (BELGIQUE)

Nouveaux membres de l'Association

Liste clôturée le 31 décembre 1968.

A cette date, l'Association comptait **6671** membres.

MEMBRE PROTECTEUR :

Faculté universitaire Saint-Louis.

MEMBRES EFFECTIFS :

ALDENHOFF Jules, Dr. phil. lettres 1968 - ANCIAUX Alphonse, Lic. sc. chim. 1968 - ARAUXO Jean-Claude, Lic. sc. chim. 1968 - BEERTEN Charles, Lic. sc. chim. 1968 - BERTRAND Roger - BONET Henri, Ing. phys. 1968 - BORGOENS Daniel, Lic. sc. com. fin. 1968 - BOURDEAUX Benoît, Ing. civ. élect. 1967 - BRIBOSIA Jean-Claude, Lic. sc. chim. 1968 - CALONNE Robert, Méd. hyg. 1939 - CANTIGNIAU Jean-Louis, Lic. ps. 1968 - CHARLIER Roland, Lic. sc. com. fin. 1968 - CHAWAY-CONSTANT Raymond - COLLEAUX Valère, Lic. sc. math. 1967 - CROISIER Albert, Lic. sc. écon. 1968 - CRUCIFIX Marie-Rose, Lic. sc. écon. 1968 - DANDRIFOSSE Guy, Lic. sc. zool. 1962 - DEOM Jacques, Pharm. 1968 - DE RIDDER-MABILDE Maria - DEVAUX Marie-Claire, Pharm. 1968 - DIEPART Bernadette, Pharm. 1968 - DOTREPPE Jean-Claude, Ing. civ. const. 1968 - EVRARD Pierre, Lic. sc. éd. 1968 - FAFCHAMPS Joseph, Lic. sc. écon. 1968 - FOIDART Eliane, Pharm. 1968 - FRAIPONT-SNEP Christiane, Pharm. 1968 - FRAITURE Monique, Lic. sc. math. 1968 - FRANKIGNOUL Claude, Ing. phys. 1967 - FRENAY Jean, Ing. géol. 1965 - GABRIEL Maurice, Lic. sc. phys. 1960 - GIELEN André, Lic. sc. chim. 1968 - GRIMMONPREZ Christian, Dr. dr. 1968 - GRIMMONPREZ M^{me} - HALLEUX André, Ing. civ. élect. 1967 - HAMOIR Jean-Pierre, Ing. civ. const. 1967 - HEINE Pierre, Ing. phys. techn. sp. 1966 - HEINE M^{me} - HEULE Jean-Pierre, Lic. philo. rom. 1968 - JACQUET Jules, Dr. méd. chir. acc. 1938 - JACQUET-CLASSEN Arlette, Pharm. 1947 - JADOUL Yves - KEVERS Michel, Ing. civ. arch. 1968 - KONINCKX Noël, Méd. sp. psych. 1966 - LAIRESSE Claude, Lic. sc. com. fin. 1968 - LALLEMAND Jeannine, Lic. philo. clas. 1968 - LAMEERE William - LANGASKENS Yvan, Dr. sc. écon. (Gand) - LANOTTE Jacques, Lic. philo. rom. 1968 - LAURENT Suzanne, Pharm. 1968 - LEYH-BOUILLE Méline, Pharm. 1955 - LIEGEOIS Jean-Marie, Ing. civ. chim. 1968 - MANZILA Claude, Dr. dr. 1967 - MARECHAL Robert, Lic. sc. chim. 1968 - MATHEI Pierre, Dr. dr. 1967 - MERCIER Bernard, Lic. hist. anc. 1968 - MERKER François, Ing. civ. métal. 1968 - MERVEILLE Christian, Lic. sc. écon. 1968 - MISSON Charles, Dr. méd. chir. acc. 1952 - MOISE Jacques, Ing. civ. électron. 1967 - NOYELLE Liliane, Lic. ps. 1968 - OZER André, Lic. sc. géog. 1967 - PATTE Josette, Lic. sc. chim. 1968 - PEETERS Yvan, Lic. philo. germ. 1968 - PICKART Charles, Ing. civ. élect. 1962 - PIETTE Jean-Louis, Lic. sc. chim. 1962 - PIRET Roger, Ing. civ. électro-méc. 1968 - PIROTTE Jean, Dr. méd. chir. acc. 1958 - PIROTTE-FRANÇOIS Yvette, Pharm. 1959 - PLETSCHETTE Ernest, Ing. civ. électro-méc. 1967 - PORTIER Jean, Ing. Phys. 1967 - QUESTIAUX Jules, Lic. sc. pol. 1946 - REGINSTER Monique, Dr. méd. chir. acc. 1954 - REUL Guy - REUL-SEPTON Marie-Thérèse - ROMBOULTS Didier, Ing. phys. 1968 - SANDRON Marie-Luce, Lic. ps. 1968 - SCHMITZ Jean-Marie, Lic. sc. chim. 1968 - SCHOUTEN Noëlle, Lic. sc. adm. 1968 - STAS Jacques, Ing. civ. électro-méc. 1966 - STEYVERS Jean-Pierre, Méd. hyg. 1968 - TASSET Pierre, Lic. sc. écon. 1968 - THIELEN Monique, Lic. ps. 1968 - THONET Josiane, Lic. sc. math. 1967 - URBAIN Annie, Lic. philo. germ. 1966 - VANDEBERG Léon, Dr. méd. chir. acc. 1955 - VAN DEN HOVE Christian, Ing. civ. élect. 1959 - VAN INGEL Geneviève, Pharm. 1968 - VIEUJEAN Michel, Lic. philo. rom. 1968 - WELTER André, Lic. sc. chim. 1968 - ZYGMUNTOWICA Alexandre, Lic. sc. écon. 1968 - Centre de formation sociale.

In Memoriam

Les Amis de l'Université ont été vivement émus par la perte d'un des membres de leur Conseil d'administration, M. Albert NEEF DE SAINVAL, Président et Administrateur de sociétés, dont le décès, survenu le 20 octobre 1968, endeuille particulièrement l'industrie liégeoise.

Le 21 novembre 1968, le Professeur Paul MOUREAU nous quittait à son tour. Personnalité mondialement connue dans le domaine de la médecine légale et de la transfusion sanguine, ses travaux aboutirent notamment en 1941, à l'importante découverte du « facteur rhésus ». Notre Association s'honorait de le compter au nombre des détenteurs du « Prix des Amis de l'Université » qui lui fut conféré en 1936.

Le 7 décembre 1968, notre Association déplorait la mort de M. Pierre BUNGERT, licencié en sciences physiques 1959. Professeur à l'Ecole technique de l'Etat et au Lycée royal d'Arlon, il avait animé, voici quatre ans, avec toute l'ardeur de sa jeunesse et tant que sa santé le lui permit, les activités de notre Section du Sud-Luxembourg.

Nos lecteurs ont encore présente à la mémoire la nouvelle du soudain décès de M. Joseph-Jean MERLOT, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires économiques, survenu le 21 janvier 1969. Bourgmestre de Seraing et Membre de la Chambre des Représentants, il était également docteur en droit et licencié en sciences sociales de notre Université.

C'est aussi avec un profond regret que nous avons ressenti la perte de plusieurs membres fidèles :

MM. Edgard BEYNE, Ingénieur civil chimiste 1901 ;

Clément DUMOULIN, Ingénieur civil des mines 1924 ;

Clément GREGOIRE, Docteur en droit, 1927, Candidat notaire 1927 ;

Henri HERBIET, Premier Président honoraire de la Cour d'appel de Liège (1) ;

René HEUSCHLING ;

Alfred MAQUESTIAU, Docteur en droit 1949.

M^{me} Mariette NICODEME, Docteur en histoire 1913.

MM. Victor PREVINAIRE, Candidat notaire 1921 ;

Paul RENAUD, Ingénieur civil de l'industrie textile 1902 ;

Hector ROBINET, Ingénieur civil des mines 1923, Ingénieur électricien 1924 ;

Jean-Georges SCHMITZ ;

Denis VARLET, Docteur en médecine 1938 ;

Clément VERLAINE.

Que les familles de nos amis disparus veuillent bien trouver ici l'expression de nos sincères condoléances et l'assurance de notre sympathie émue.

(1) Par suite d'une confusion regrettable due à une homonymie complète, nous avons annoncé dans notre numéro 3-4 de 1967 le décès de M. Henri HERBIET, Ingénieur des mines 1933, Ingénieur métallurgiste 1934, alors qu'il s'agissait de son père, M. Henri HERBIET, Premier Président honoraire de la Cour d'Appel de Liège. Nous prions M. Herbiet, ainsi que nos lecteurs, de bien vouloir nous en excuser.

**POUR
TOUS VOS
IMPRIMÉS**

Travaux de ville - Administratifs & Privés

vous devez **EN CONFIANCE**
vous adresser à

S. G. MAISON D'EDITION

96, avenue de Philippeville - MARCINELLE
Tél. : 07/36.25.36 - 36.45.95 (Belgique)

son imprimerie est des mieux outillées, très moderne,
hautement qualifiée, réalisant les compositions les
plus difficiles, elle est au service de la Science et
de la Technique (Chimie - Mathématiques - Physique
- Médecine - etc.)

Elle réalise pour vous : Livres et Revues - Périodiques - Fiches
Techniques - Rapports - Annuaire - Catalogues - etc... ainsi
que toute la publicité.

MÉNAGE et JOWA

J. JOWA Succ.

Assureurs - Conseils

depuis 1874

LIEGE

53, boulevard d'Avroy

Téléphone 32.38.77 (13 lignes)

Télex : 41.402

BRUXELLES-5

78, rue de Livourne

Téléphone 38.63.10 (10 lignes)

Télex : 21.270

VERVIERS

14, rue des Minières

Téléphone 241.31 (3 lignes)

CHARLEROI

78, boulevard Tirou

Téléphone { 32.65.64
31.29.78

ANVERS

50, Kipdorp

Téléphone { 31.07.26 (3 lignes)
32.32.96

Télex : 32.276

HASSELT

16, place Colonel Dusart

Téléphone 269.99

GAND

2, rue Ravenstein

Téléphone 25.59.81

KINSHASA

22a, boulevard du 30 Juin

building IMMOAF

B. P. 1476

Téléphone 30.98

TOUTES ASSURANCES

PRETS HYPOTHECAIRES

A ROTHEUX-RIMIERE

UN LOTISSEMENT RESIDENTIEL

- A 3 MINUTES DU CHENE MADAME.
- A 10 MINUTES DE L'UNIVERSITE ET DU COMPLEXE SPORTIF DU STANDARD.
- DANS UN CADRE DE VERDURE ET DE CALME.

IL EST VENDU :

- DE MAGNIFIQUES PARCELLES — qui constituent sur le plan de la rentabilité une excellente initiative.

ET AUSSI !

SUR DEMANDE, DES HABITATIONS TOUT CONFORT.

POUR CONDITIONS ET RENSEIGNEMENTS
S'ADRESSER :

Au LOTISSEMENT du BOTTIN et EXTENSIONS
18, AVENUE DES ACACIAS - ROTHEUX
TELEPHONE : 71.40.07